

Réaménagement de la Place de la Providence

« Inventer la place publique de demain
Marseille ville résiliente »

BILAN DE LA CONCERTATION





Bilan réalisé par :



Sommaire

RAPPEL DE LA DÉLIBÉRATION.....	5
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION.....	9
Rappel des éléments de contexte.....	9
Objectifs et attendus de la concertation.....	11
LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	13
Les éléments de la concertation réglementaire.....	13
En complément à la concertation réglementaire, un processus d'implication des parties-prenantes.....	17
Les perspectives pour la suite.....	27
L'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS.....	29
Les impacts du projet sur le fonctionnement, les usages, la gestion du périmètre élargi.....	30
Les contributions pour l'aménagement de la place.....	37
ANNEXES.....	49
Délibération URB 017-1822/17/CM.....	50
Contributions portées sur le registre numérique.....	56
Contributions portées sur le registre papier.....	59
Contributions des commerçants dans le cadre de l'atelier du 9 juin 2022.....	65
Publications presse annonçant la concertation réglementaire.....	74
Certificats d'affichage des avis de concertation publique.....	78
Notes et remarques libres.....	84



RAPPEL DE LA DÉLIBÉRATION

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé les modalités de concertations publiques pour les projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles à Marseille 1er arrondissement.

La délibération rappelle l'engagement renforcé pour le Centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité. Elle rappelle également que le Conseil Municipal de Marseille a approuvé, le 25 octobre 2010, la mise en place de l'**Opération « Grand Centre Ville »** pour contribuer à cette requalification sur 35 pôles de renouvellement urbain

Cette opération d'aménagement a été concédée à la société publique locale d'aménagement SOLEAM. Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, cette concession a été transférée à l'EPCI compétent auquel s'est substituée la métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2016.

La concession porte désormais le n°T1600914CO (ex-n°11/0136). Le mode opératoire de l'Opération « Grand Centre Ville » prévoit **des concertations spécifiques par pôle**, au fur et à mesure de la définition des projets.

Par délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2016, le nouveau concédant a pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour l'opération « Grand Centre Ville ».

La **délibération URB 017-1822/17/CM** proposait notamment de poursuivre le processus de consultation par l'organisation de concertations sur le Pôle « National Providence », avec l'aménagement de la Place de la Providence. Concernant cet espace, la délibération rappelait :

« Le pôle Nationale-Providence marque un jalon dans le parcours de la rue Longue des Capucins, une voie traversante historique du quartier Belsunce, et son épine dorsale Nord-Sud vers la Canebière. Ce pôle inclut :

- l'îlot des Bains avec l'ancien parking du commissariat et un hammam en ruine,*
- le parking de la Providence, derrière la BMVR.*

En complément du projet de restructuration de l'îlot des Bains par une opération mixte prévoyant un équipement de proximité et des logements en "accession" déjà entériné, la requalification du parking de La Providence constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du quartier.

Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation. La concertation portera notamment sur les usages attendus pour cet aménagement sur la base du diagnostic et des propositions établis par le programmiste missionné. »

Sur la base de ce rapport, et vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole à compter du 1er janvier 2016 relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations par pôle ou groupes de pôles pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;

- Que certains projets ont vu leur programme affiné conformément aux modalités opératoires de cette opération, et sont prêts à être soumis à une concertation publique dont il convient de fixer les modalités.

Le Conseil Métropolitain a délibéré et approuvé dans un article unique les modalités de concertation publique précisées par le rapport pour les opérations conduites par la SOLEAM dans le cadre de l'Opération « Grand Centre Ville ». Pour le « Pôle Nationale-Providence : Aménagement de la Place de la Providence », la délibération arrête le principe suivant :

« Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation. »

L'intégralité de la délibération est jointe en annexe au présent bilan.





LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Rappel des éléments de contexte

Le projet de requalification de la place Providence s'inscrit dans le périmètre d'intervention du pôle Nationale Providence (quartier Belsunce- 13001) inclus dans l'Opération Grand Centre Ville. Ce quartier globalise de nombreux projets de rénovation urbaine financés dans le cadre de l'ANRU.

Ces opérations tendent à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser un développement partagé du territoire,
- donner une place essentielle aux enfants et aux jeunes,
- réduire le socle de précarité et favoriser l'accès aux droits des populations,
- améliorer et produire des logements répondant à une gamme diversifiée.

Dans ce tissu urbain dense et foncièrement complexe, les actions de rénovation à conduire doivent concourir à traiter de façon continue des îlots urbains.

L'intervention de SOLEAM sur le pôle Nationale Providence, et plus largement sur le quartier Belsunce dans sa partie sud s'articule autour de deux équipements majeurs, **la requalification de la place de la Providence** et la construction d'un centre Municipal d'animation à vocation municipale, destiné à compléter le dispositif péri scolaire qui accueillera une centaine d'enfants et permettra de réserver le CMA Dugommier aux adolescents.

La place de la Providence est située au cœur du quartier de Belsunce, dans un quartier très densément bâti. La présence de ce vide urbain au sein du quartier constitue donc une **opportunité de créer au sein du quartier un espace public de grande dimension**. Il permet également de mettre en valeur certains des linéaires de façades bordant la Place.

Cet espace offre une respiration dans un tissu urbain très dense et constitue en particulier une ponctuation le long du parcours Est-Ouest entre les deux espaces publics majeurs que sont les allées Gambetta et le Cours Belsunce. Sa position centrale en fait un point de rencontre où les déplacements piétons et modes doux devront être privilégiés.



Sur le secteur élargi autour de la place, les enjeux et pratiques sont multiples : les immeubles accueillent dans leurs étages une grande partie de logements locatifs tandis que les rez-de-chaussée restent en grande partie occupés par des commerces de gros de la filière « mode » bien qu'une partie de cette activité se soit délocalisée depuis 2018 pour intégrer le MIF 68, plateforme de logistique de la filière textile dans le quartier de l'Estaque.

Les rues sont étroites, les constructions denses et la configuration urbaine laisse peu de place aux espaces vides, y compris dans les cœurs d'îlots souvent encombrés par des annexes multiples. Ces éléments révèlent donc **des besoins très importants d'espaces publics qualitatifs**. L'opportunité d'aménager le périmètre disponible apparaît alors comme une opportunité rare.

Son aménagement devra répondre aux attentes et usages du quartier tout en respectant et en intégrant les contraintes techniques et patrimoniales qui s'imposeront à nous.

Cette place est actuellement occupée par un parking en surface de 82 places, clos et payant. Par ailleurs, l'offre de stationnement dans le périmètre d'étude est de 33 places gratuites, 76 places payantes et 9 places « réservées ». Le site offre donc un total de 243 places.

Le parking Providence dont la gestion est confiée à EFFIA qui en assure l'exploitation fait l'objet d'une Délégation de Service Public de MPM pouvant être arrêtée à tout moment. Il fonctionne 24/24h et la durée du stationnement est limitée à 24h. Il est utilisé en majeure partie par des usagers en déplacement professionnel (soit 3 usagers sur 5 stationnements), en lien avec l'activité commerce de gros du quartier, le motif achats /courses venant en 2ème position.

Le taux de rotation observé y est élevé : 83% des véhicules stationnent moins de 3 heures. Le parking Providence peut être qualifié de parking d'habités. La suppression de 82 places de stationnement au tarif le plus attractif de l'hypercentre marseillais, de surcroît dans un quartier accueillant historiquement des établissements de commerce textile en gros devra **s'accompagner de propositions d'aménagements connexes permettant de suppléer cet usage.**

Une étude de programmation pour la requalification de cette place est en cours. Le marché du programmiste prévoit la production d'un préprogramme, l'établissement du programme, et une participation aux actions de concertation.

Le pré-programme a donc constitué le socle soumis à la concertation, afin de l'enrichir, de l'amender et de pouvoir éclairer les choix stratégiques pour la finalisation du programme. La phase de concertation s'est donc déroulée après les entretiens avec les différents services techniques et gestionnaires de la ville, l'ABF, les élus de secteurs et thématiques permettant de définir les enjeux de la requalification de cet espace et de déterminer les contraintes du site qui vont s'imposer au projet de façon à ne pas créer d'attentes lors de la concertation sur des demandes non réalisables.

Objectifs et attendus de la concertation

Les modalités de la concertation définies par la délibération du conseil métropolitain du 30 mars 2017 (URB017-1822/17/CM), sont les suivantes :

- Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public ;
- Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers ;
- Une permanence technique, dont le calendrier a été précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Une mission d'assistance à l'ingénierie et à la mise en œuvre de la concertation a été confiée à un prestataire. Elle consistait à répondre à ces modalités réglementaires de concertation et avait pour objet de proposer d'autres outils pouvant être déployés pour élargir la concertation. Il était également attendu que le prestataire retenu puisse accompagner la maîtrise d'ouvrage une fois le bilan de la concertation tiré.

La concertation mise en œuvre devait permettre de répondre aux objectifs suivants :

- créer une dynamique autour du projet**
- afficher les objectifs et les orientations du projet**
- valoriser, susciter l'intérêt, l'adhésion et l'implication**
- animer, engager le débat et l'échange**

Les différentes facettes attendues de cette assistance portaient sur :

- la conception de la méthode selon le projet de requalification et la cible,
- le conseil en matière de communication de proximité et de concertation, notamment la réflexion sur des outils à mettre en place,
- l'assistance à la conception de tous types de supports visuels nécessaires à ces échanges et présentations : aide à la définition du contenu rédactionnel, iconographie, illustrations techniques,
- l'organisation d'évènements (réunions, visites, ateliers de travail, etc.)
- l'évaluation de la concertation ou de l'action menée dans le cadre d'un bilan de la concertation à présenter dans le cadre d'un Conseil Métropolitain.

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le processus de concertation a reposé sur différents moyens et outils mis en œuvre par le maître d'ouvrage (Aix-Marseille-Provence Métropole), son délégataire (la SOLEAM) et par le prestataire retenu par ce dernier. La ville de Marseille et la mairie du 1^{er} secteur ont également été totalement impliquées dans le processus.

Les éléments de la concertation réglementaire

- **Un affichage réglementaire en Mairie et au siège de la Métropole et des publications presse annonçant la concertation**

La concertation réglementaire et les modalités de cette concertation ont été annoncées par affichage en Mairie et au siège de la Métropole (certificats d'affichage en annexe). 3 publications presse ont également annoncé cette concertation (en annexe également).

- **Une réunion publique, organisée le 24 mai 2022 au CMA Sénac.**

Cette réunion avait pour objectif la présentation des ambitions et des contraintes techniques et réglementaires du projet, ainsi que l'annonce du calendrier et de la méthodologie de concertation.

La réunion publique a été annoncée par affichage dans le quartier, invitations mail par la Mairie de Secteur, diffusion sur les réseaux sociaux.

Elle a été introduite par Mme Sophie Camard, maire du 1^{er} secteur, Mme Mathilde Chaboche, Adjointe au maire en charge de l'Urbanisme et Mme Perrine Prigent, Conseillère municipale



LA METROPOLE
Cadre de vie

Réunion publique
24 MAI - 18h
à l'espace Sénac
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE
DE LA PROVIDENCE

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à SOLEAM l'aménagement de la Place de la Providence dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville. Cette opération s'intègre dans le projet partenarial d'aménagement du centre-ville, copiloté par la ville de Marseille, la Métropole AMP et l'État.

Pour lancer cette démarche de concertation, une **réunion publique** est organisée avec l'ensemble des partenaires du projet le **mardi 24 mai à 18h** à l'Espace Sénac (2 rue Sénac-de-Meilhan, 13001 Marseille).
Tout le monde peut y participer !

Au programme de cette réunion publique :

- Présentation des ambitions et des contraintes (techniques et réglementaires) du projet ;
- Calendrier et méthodologie de la concertation.

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :

LA MÉTROPOLE AGIT
NOTRE TERRITOIRE CHANGE

soleam **VILLE DE MARSEILLE** **MARSEILLE 137** **La Métropole Aix-Marseille-Provence**

déléguée à la valorisation du patrimoine, à l'amélioration des espaces publics et à la place de l'eau dans la Ville.

Le support de la réunion publique (en annexe), présentait le cadre général, les ambitions pour le projet, les étapes déjà réalisées, les « constantes » liées aux contraintes techniques ou réglementaires, les premières analyses menées lors des études préalables et des premières rencontres, les grands enjeux pour le projet, ainsi que la méthodologie et le calendrier du processus de concertation.

Plus de 90 personnes ont participé à cette réunion publique, parmi lesquelles les commerçants grossistes étaient majoritaires.



- Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, à la mairie du 1er secteur ;

Cette exposition s'est tenue du 1^{er} au 30 juin 2022. Elle était constituée de 3 kakemonos présentant les éléments de contexte et de diagnostic initial, les ambitions du projet d'aménagement et les grands principes au stade du pré-programme, ainsi que les pistes à travailler collectivement dans le cadre de la concertation réglementaire et du processus de co-construction [cf. ci-après].



LA PLACE DE LA PROVIDENCE

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à SOLEAM l'aménagement de la Place de la Providence dans le cadre de l'opération Grand-Centre-Ville. Cette opération s'inscrit dans le projet partenarial d'aménagement du centre-ville, co-piloté par la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etat.

UNE PLACE À INVENTER ENSEMBLE DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DE CONCERTATION PROGRAMMÉS

Ateliers avec les parties prenantes

- Ateliers commerçants : 9 juin à 18h (CMA Sénéac)
- Ateliers scolaires : dans la semaine du 13 juin
- Ateliers mixtes : 14 juin à 17h (Place de la Providence), 22 juin à 16h (Rue Victor)

Quatre permanences techniques

- Jeudi 2 juin de 9h à 12h
- Mercredi 8 juin de 16h à 17h
- Vendredi 17 juin de 16h à 18h
- Mardi 21 juin de 9h à 12h

- Exposition publique en Mairie de secteur (jusqu'au 30 juin)
- Registres à disposition du public en Mairie de secteur 6 au format numérique

UN QUARTIER PASSANT AU CŒUR DU CENTRE HISTORIQUE



- Un quartier fortement piétonnier (78 % des ménages sans voiture) très impacté par un important trafic de transit
- 51 % des actifs se déplacent en transport en commun pour aller travailler
- Un axe piéton très fréquenté entre la Gare Saint-Charles et le Vieux-Port

UN ENVIRONNEMENT À VÉGÉTALISER



- Belsunce, un quartier du centre-ville très minéral qu'il faut rendre et rendre agréable à vivre

- De nombreux petits espaces publics à développer et valoriser

- Un quartier dense, entouré de grands axes végétalisés mais une circulation interne difficile, surtout pour les piétons

Une opportunité pour inventer un nouvel espace public adapté aux défis du changement climatique.

OPÉRATION GRAND-CENTRE-VILLE



LA PLACE DE LA PROVIDENCE

UN QUARTIER BIEN ÉQUIPÉ ACCUEILLANT UNE POPULATION FAMILIALE



- Une forte concentration d'équipements socio-culturels, d'écoles, d'activités et d'acteurs associatifs
- 9 252 habitants en 2018 dont 31 % de moins de 26 ans
- Environ 4 000 logements en 2018 dont 18 % de logements sociaux
- 80 % de locataires
- Un faible taux d'actifs des 15-64 ans (45 %)

UN QUARTIER COMMERCIAL EN MUTATION OÙ PRÉDOMINE LE COMMERCE DE GROS

- 393 points de vente avec une évolution importante de la vacance (de 18 % en 2018, à 30 % en 2021)
- 42 % des grossistes se regroupent autour des rues Tapis Vert, Petit Saint-Jean et Nationale
- 41 m² de surface de vente en moyenne par local commercial



UN STATIONNEMENT D'HABITUÉS ESSENTIELLEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE



- En 2021, 60 % des usagers utilisent le parking pour motif professionnel (contre 75 % en 2013)
- 41 % des véhicules stationnent moins d'une heure dans le parking
- 58 % des usagers du parking viennent des Bouches-du-Rhône (34 % de Marseille)
- Une quarantaine de places de livraison neutralisées par des véhicules de particuliers

L'amélioration de l'attractivité résidentielle et commerciale de Belsunce passe par un travail sur les circulations, le stationnement et la qualité des espaces publics.

OPÉRATION GRAND-CENTRE-VILLE



LA PLACE DE LA PROVIDENCE : LES AMBITIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

- Offrir aux habitants de Belsunce un nouvel espace public de qualité
- Supprimer le parking et co-construire des réponses alternatives

LES GRANDS PRINCIPES DU PRÉ-PROGRAMME

Le pré-programme permet de donner les premières orientations d'aménagement et d'assurer aux porteurs du projet la faisabilité de l'opération sur les plans logistique, technique et financier.



- Créer un espace public végétalisé destiné à favoriser les circulations piétonnes et les vélos
- Apaiser les circulations motorisées tout en maintenant le fonctionnement du quartier (livraison, enlèvement des marchandises, ordures ménagères, secours, pompiers...)
- Inscrire le projet dans un site patrimonial à respecter (trame urbaine baroque, respect de la pente naturelle du site, aménagement sobre)

LES PISTES À TRAVAILLER COLLECTIVEMENT LORS DE LA CONCERTATION

Accompagner la transition

- Traiter les mobilités autour de la place (piétons, cycles, motorisés...)
- Co-construire une offre « optimisée » de solutions pour l'approvisionnement des boutiques et les emports de marchandises

Concilier nouveaux usages et valorisation de l'histoire du site

- Prendre appui sur un processus de conception collaboratif
- Valoriser le patrimoine, accompagner la transformation et l'appropriation sur un temps long

Promouvoir des pratiques exemplaires de partage de l'espace public

- Développer une offre d'activités culturelles et sociales sur la place, en prenant appui sur les acteurs du quartier
- Concevoir l'espace en associant les gestionnaires et les services de sécurité

Un registre est à votre disposition en Mairie de secteur. Venez exprimer vos attentes et donner votre avis pour co-construire la Place de la Providence !

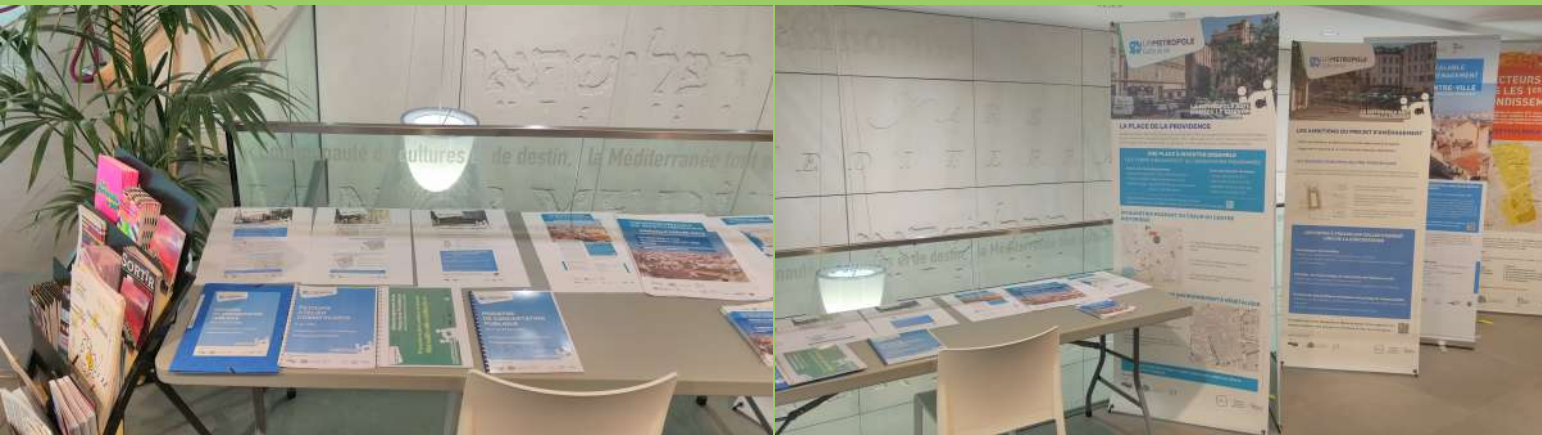
OPÉRATION GRAND-CENTRE-VILLE



- Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers ;

Deux registres ont été ouverts et mis à disposition du public :

- Un registre « papier », associé à l'exposition en mairie de secteur. Ce registre a enregistré **9 contributions** (annexées au présent bilan).



- Un registre « numérique », sur le site dédié à la concertation réglementaire de la Métropole [<https://www.registre-numerique.fr/concertation-place-providence>]. Celui-ci a enregistré **4 contributions écrites** (annexées au présent bilan). Les supports mobilisés pour la concertation (planches de l'exposition, support de la réunion publique, synthèse de l'atelier commerçant...) étaient également en téléchargement sur la plate-forme.

REGISTRE NUMERIQUE
 AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DÉMATÉRIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PROVIDENCE

OUVERT LE 01/06/2022 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 30/06/2022 À MINUIT

CONTRIBUTIONS DÉPOSÉES

[Retour à l'accueil](#)

Lucy - Marseille - Registre numérique - 23/06/2022 10h59

Je découvre que cet espace a le nom de place. Je pensais juste qu'il s'agissait d'un parking ! Du coup, voici un projet providentiel pour changer de regard sur Belsunce. Il y a quelques temps, alors que je n'étais que touriste occasionnel à Marseille, voilà&ag ...

[Lire la suite](#)

Quentin - Marseille - Registre numérique - 15/06/2022 19h17

Bonjour,

Je suis ravi d'apprendre qu'un réaménagement de cette place en espace vert va avoir lieu. Le quartier est si densément peuplé qu'un espace vert ne nous fera que du bien. Je tenais simplement à ajouter que enlever des places de parking ...

[Lire la suite](#)

Maria Campos Herrada - Marseille - Registre numérique - 15/06/2022 11h02

Bonjour,

Je suis très contente d'apprendre le passage à la phase de concertation pour l'espace Providence, j'habite le quartier et il est vrai qu'on manque affreusement d'espaces verts. Le square ou la place seraient une bouffée d'air dans ...

[> 1 pièce jointe](#)

[Lire la suite](#)

Franck - Marseille - Registre numérique - 04/06/2022 09h31

Je suis très en faveur de ce projet. Je suis habitant du quartier. Il a besoin de tranquillité et d'un début de cadre de vie. J'ai une remarques pas directement liée à la place Providence.

Les rues Tapis vert et Thubaneau servent aujourd'hui ...

[Lire la suite](#)

- Une permanence technique, tenue par le chargé d'opération de la SOLEAM, en mairie de secteur, dont le calendrier a été précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les permanences se sont tenues les :

- Jeudi 2 juin de 9h à 12h ;
- Mercredi 8 juin de 14h à 17h ;
- Vendredi 17 juin de 14h à 16h ;
- Mardi 21 juin de 9h à 12h.

Elles ont accueillies **6 personnes** qui sont venues se renseigner.

En complément à la concertation réglementaire, un processus d'implication des parties-prenantes

Les collectivités porteuses du projet (Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville de Marseille) ont souhaité aller au-delà de la concertation réglementaire, en engageant **un processus abouti d'implication des parties-prenantes** tout au long du projet.

Les éléments suivants en présentent la première étape, en phase programmation, étant entendu que le processus se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du projet.

Deux grands enjeux avaient été définis pour cette première phase de la démarche :

- Identifier et analyser les usages qui vont être “contrariés” par le réaménagement de la place, et notamment la suppression du parking. Le processus de concertation devant participer à faire émerger des solutions innovantes, alternatives, d'accompagner la transformation des usages liés aux livraisons, au stationnement, aux circulations, etc.
- Faire émerger les besoins dans un secteur notoirement déficitaire en espaces publics, et pourtant très fréquenté et usité. Il s'agissait ici de porter une attention et une sensibilité forte aux publics les plus fragiles, ou dont la place sur l'espace public est questionnée: place des enfants, nombreux dans ce quartier qui reste familial, place des femmes, place des personnes âgées isolées, place des jeunes.

Dans cette perspective, et dans la continuité des premiers travaux de programmation, il avait été défini que le processus engagé devait porter sur 2 registres :

- celui de l'aménagement de la place, et des approches strictement urbaines;
- celui des processus, qu'il s'agisse du processus d'aménagement possiblement sur un temps long comme du processus, demain, d'animation, de gestion de cet espace public.

Dans ce cadre, ont été organisés :

- **Une série d'entretiens individuels auprès d'acteurs du quartier, associatifs et institutionnels.**

Ces entretiens avaient pour but de "prendre la température" quant aux premières hypothèses issues du pré- programme, et de préparer l'implication des parties-prenantes dans le processus de concertation en construction.

- **L'organisation et l'animation de 3 « bureaux de rue ».**

Il s'est agi ici d'installer un dispositif sur l'espace public, pour aller « à la rencontre » des habitants et usagers. Autour d'une table avec une photo aérienne du site, les passants étaient conviés à venir parler du quartier et de l'espace concerné par le projet : constats, usages, dysfonctionnements, envies, besoins.

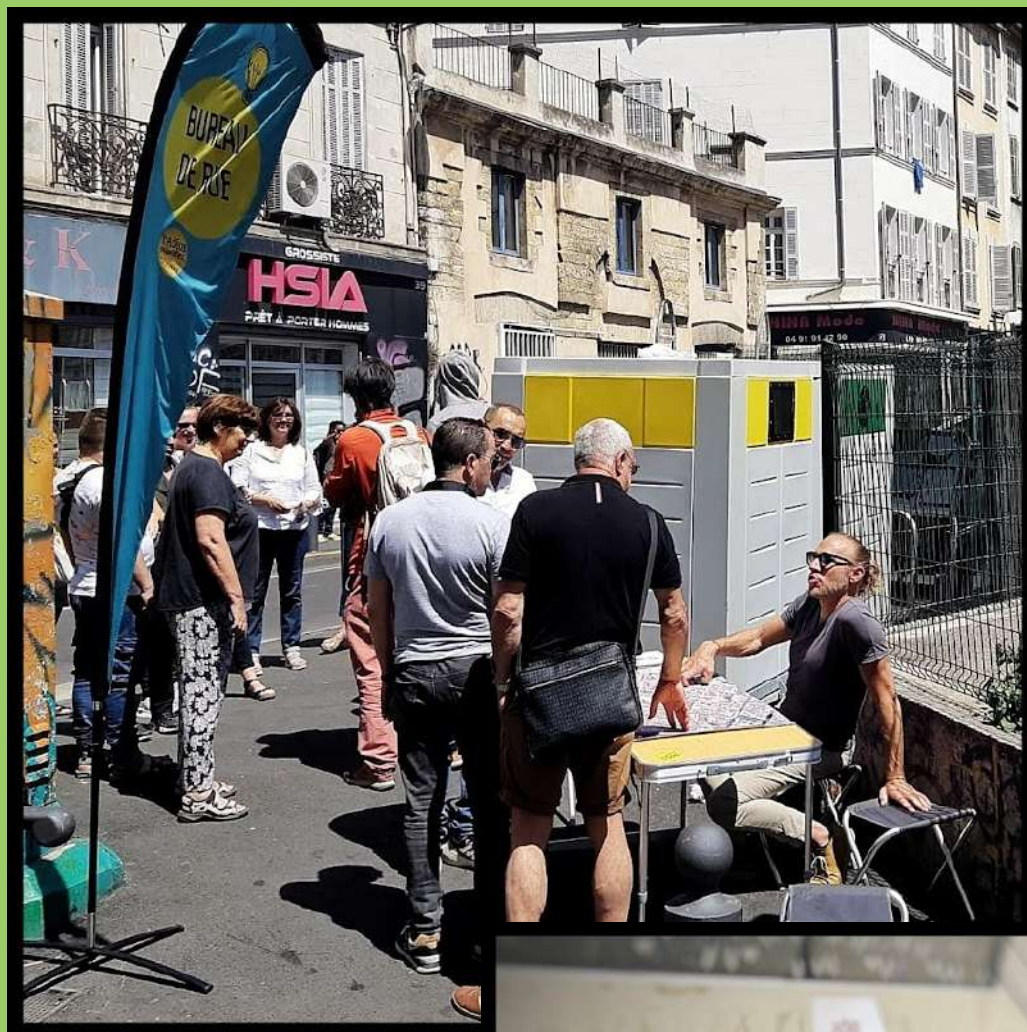
Les 3 bureaux de rue se sont tenus :

- **le mercredi 4 mai** de 13:00 à 18:30, sur la place René Sarvil
- **le mardi 10 mai** de 13:00 à 18:30, à l'espace Velten, rue Bernard Dubois
- **le mardi 17 mai**, de 13:00 à 18:30, à l'angle des rues Nationale/Providence/Convalescents.

La tenue de ces bureaux de rue avait été annoncée par un affichage dans le quartier et une information des acteurs associatifs du quartier, rencontrés lors de la série d'entretiens.

Dans le cadre des 3 sessions de bureaux de rue, **environ 80 personnes** ont été rencontrées et se sont exprimées sur les perspectives du projet.





- **L'organisation et l'animation d'un atelier collaboratif spécifique « commerçants » le 9 juin 2022 au CMA Sénac.**

Face à la très forte opposition des commerçants grossistes du secteur quant à la suppression du parking lors de la réunion publique, le choix a été fait d'organiser un atelier dédié à leurs problématiques. L'atelier était à destination des commerçants en général mais ce sont essentiellement les grossistes qui se sont mobilisés. Après un temps d'introduction rappelant les éléments clés des études menées sur le secteur, la séance a été organisée autour d'un travail en petits groupes. L'objectif était de repartir des besoins, pour ensuite initier des pistes de réponses à ces besoins. Chaque sous-groupe disposait de 2 supports :

- une fiche organisée selon 6 grandes entrées thématiques (accueil des clients et stationnement / chargements, déchargements et livraisons / sécurité / propreté / qualité urbaine / autre) où pour chaque thème devait être posés :
 - les constats aujourd'hui
 - les besoins
 - les pistes d'amélioration
- pour faciliter l'émergence des pistes de solution, et à la demande expresse des grossistes, un ensemble de fiches leur était proposé.



Près de 70 commerçants s'étaient à nouveau mobilisés.

- **L'organisation et l'animation de deux ateliers collaboratifs avec les habitants et usagers.**

Deux ateliers à destination des habitants et usagers du quartier ont été organisés. Ils se sont tenus :

- **le 16 juin** de 17:00 à 19:00 place de la Providence
- **le 22 juin** de 16:00 à 18:00 à l'îlot Velten, devant le centre social Bernard Dubois.

Également organisés par tables de 8-10 personnes, les ateliers étaient organisés en 2 séquences :

- Une séquence « constats / besoins », avec une fiche permettant de recueillir les contributions du groupe
- Une séquence « prospective », à partir d'une méthode de photo-langage, pour faciliter l'expression des usages souhaitables et souhaités et des ambiances à rechercher.

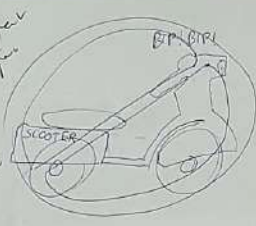
Une trentaine d'habitants a participé à ces ateliers.



On peut jouer avec l'eau et se rafraîchir



pour les
débattre par
les tentes par
les tentes par
les tentes par



avoir des amies "collectives", à l'a
part se retrouver à + de 4, captivable.



faire des
choses ensemble,
+ rencontrer en
jardins, faire
du collectif
Collectif!

Lieux de rencontre
pour + pour
pour exemple pour les
personnel de la ville
pour + pour les
pour + pour les



places vélos + piétons
+ piétons, aller au plus
de piétons.

être forte, différenciation, qui
pour que l'on s'approprie plus
le quartier et donc qu'a le respect



plus de
au max
biodiversité



Jour d'enfant = table
"accueillant"
bien fait pour



plus de vert que de
baton = sol sont pas
baton = vrai sol
mais terre

pour "avant Court"
remplacer les matériaux
existants sur site à la
pat, à ce qu'a trouvé
dans la fouille, le sol.



Communiquer = sur le par-quoi
et sur le comment



→ y a des couleurs, des "démos" pour jouer, des figures pour jouer
 Le bâtiment est adapté à la place
 des couleurs pour égayer le quartier
 des couleurs pour que la ville ait trop qu'une "on fait mieux"



De l'eau "potable" parce que on peut boire = à installer un robinet!



pour faire des repas partagés se retrouver, le quartier



Vendure = bal d'air frais fait chez Espace "ouvert"

pour se reposer, avec la verdure

d'avoir au pied des arbres



"Pouvoir créer des animations du lieu par le club, les associations se retrouver C'est plein air"



→ mobilier urbain en bois pour le jeu et jeux 1^{er} mixte + matériaux : avantage de bois multifonction

multifonctionnelle et poétique + fraîcheur



Des lieux qui aient des opportunités



faire des sports (intérimaire) et s'amuser



- **L'organisation et l'animation d'interventions à l'école Korsec**

En regard des enjeux singuliers du quartier (population très familiale, présence de 3 écoles, petits logements sans extérieurs avec fort taux de sur-occupation, déficit d'espaces publics à l'échelle du quartier) a été retenu le choix d'une approche spécifique en direction des enfants.

Celle-ci a reposé sur un partenariat engagé avec l'équipe pédagogique de l'école Korsec. Il s'est traduit par des interventions qui se sont déroulées le **lundi 20 juin**, dans 4 classes de l'école élémentaire :

- un CE2 avec 21 élèves
- un CE2 avec 20 élèves
- un CM1 avec 19 élèves
- un CM2 avec 21 élèves.

Chaque atelier s'est organisé en 4 séquences :

- Une sensibilisation adaptée à ce public aux métiers d'urbaniste, de paysagiste, d'architecte ;
- Une approche de la notion « d'espace public », à partir de la projection de différents types d'espaces publics du territoire (place, square, jardin public...) ;
- Une séquence « photo-langage » à partir de photos d'espaces publics, parmi lesquelles ils étaient amenés à choisir une photo et à la présenter à leurs camarades en expliquant « pourquoi » ils avaient choisi chaque photo ;
- Une séquence « dessin », à partir d'un support « vierge » de la place. S'inspirant de ce qu'ils avaient vu et entendu lors du photo-langage, chaque élève a dessiné sa « place de la Providence idéale ».

Environ **80 élèves** ont ainsi participé, avec un retour très positif des enseignantes a posteriori.



ESPACE PUBLIC IDEAL!

maison
vegetation

endroit où on
peut faire des choses
F. de collectif



endroit
pour savoir de l'eau



Des outils ludiques et
intergénérationnels pour
faire du sport

de l'eau de l'eau de l'eau et de
la lumière pour ça et là.

Des axes de jeu pour tous



la nature saine et
ordonnée



Pouvoir faire la plantation

- **Un atelier avec un groupe de parents d'élèves**

Sur proposition de l'association « Anthro-Culture Associés » qui intervient dans l'école Korsec pour animer la dynamique des parents d'élèves, nous avons organisé une séance spécifique le **21 juin** au matin avec un groupe de **7 parents d'élèves**.

Les échanges ont été organisés en 3 temps :

- Un temps sur le quartier Belsunce : conditions de vie, pratiques, représentations ;
- Un temps sur les espaces publics à Marseille : lesquels ils connaissent, ils fréquentent, ils apprécient, pourquoi ;
- Un temps sur la place de la Providence de manière spécifique, et donc des enjeux du réaménagement.

Les perspectives pour la suite

Le travail de mobilisation et d'implication qui a été engagé est amené à se poursuivre. En premières hypothèses, sont prévus :

- Une réunion publique de présentation du programme en septembre 2022, avec une restitution du présent bilan ;
- Des temps d'implication des publics – notamment scolaires – lors des fouilles archéologiques ;
- Des séances de travail avec le maître d'œuvre lorsqu'il sera désigné, notamment en phase esquisse et AVP ;
- Un processus d'implication dans le suivi du chantier, avec des visites de chantier « publique ».



L'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Tout d'abord, il nous semble nécessaire de noter l'assez fort clivage entre d'une part, une partie des grossistes, et d'autre part, les habitants et usagers du secteur. Un des enjeux dans la poursuite du processus sera donc d'éviter d'opposer ces deux groupes.

Les commerçants ont largement manifesté leur opposition à la suppression du parking, ce qui n'était pas un objet de la concertation, mais un des invariants. Par conséquent, le travail en atelier avec ces commerçants a cherché à identifier leurs besoins, et voir comment il était possible d'y répondre. Les pistes de travail et les propositions se retrouvent dans la première partie de cette analyse (« Les impacts du projet sur le fonctionnement, les usages, la gestion du périmètre élargi »).

Les habitants et usagers plébiscitent quant à eux unanimement le principe d'une transformation du parking en espace public. On le verra, au-delà de principes d'aménagement et d'usages recherchés, les enjeux de fonctionnement, de gestion, de maintenance et d'animation de la future place sont fortement posés.

Les impacts du projet sur le fonctionnement, les usages, la gestion du périmètre élargi

- **L'adaptation de la circulation automobile**

Les contributions écrites portées au registre numérique posent toutes cet enjeu de la circulation du quartier, et de la nécessité d'une réorganisation.

« Les rues Tapis vert et Thubaneau servent aujourd'hui quasi uniquement à traverser le quartier depuis et vers le cours Belsunce. Beaucoup passent de la Rue de la République vers Dugommier / Gambetta. Le quartier subit ce trafic sans raison apparente. Si ces rues pouvaient être organisées pour desservir seulement le quartier et ses commerçants, tout le monde y serait gagnant. »

« Comme le commentaire précédent, je pense qu'il est également nécessaire d'imaginer un aménagement du quartier et du sens de la circulation des véhicules. La Rue du Baignoir, une rue étroite, est impraticable lors des pics de circulation, avec des dizaines des scooters garés sur les trottoirs. Idem pour Rue du Petit Saint-Jean, avec des trottoirs privatisés aux alentours de la Bibliothèque de l'Alcazar. Il serait peut-être pertinent d'imaginer une semi-piétonnisation de certaines rues, les plus étroites du moins, et de réduire la circulation et réguler le stationnement gênant. »

Extraits du registre numérique.

Les constats sont partagés sur un engorgement du quartier, lié notamment à un effet de « shunt » entre le Bd Garibaldi et le secteur Colbert/Bourse. L'importance des livraisons et de l'emport contribuent également à embouteiller le quartier, avec de plus des arrêts en pleine voie du fait du non-respect des places de livraison.

Deux principales pistes émergent de ces constats :

- la première, c'est une réorganisation de la circulation automobile à l'échelle de l'ensemble du périmètre, afin d'éviter l'effet « shunt » mentionné.

- La seconde, issue ici des propositions des commerçants, est de proposer une signalétique adaptée : que les personnes qui s'engagent en voiture dans le quartier sachent que c'est un quartier de grossistes, avec des livraisons le matin contraignant fortement la circulation.
- **Un enjeu de stationnement particulièrement complexe et multifactoriel**

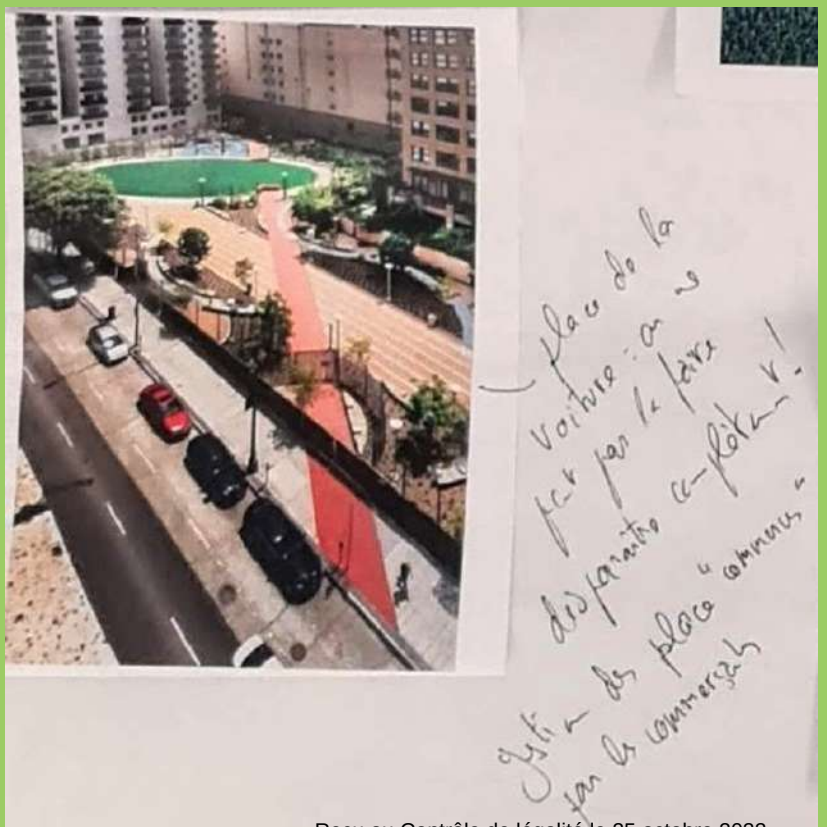
Le sujet le plus sensible est sans doute celui du stationnement. Les commerçants ont rappelé la plus-value que constitue pour eux l'actuel Parking de la Providence : son hyper-proximité, sa centralité par rapports aux commerces, son coût en regard des parkings en ouvrage, le fait qu'il soit en surface donc plus sûr, et la surveillance dont il fait l'objet.

Pour autant, il n'est pas exempt de défauts : son accès et sa saturation génèrent quotidiennement une file de véhicules qui attendent pour rentrer.

Concernant leurs besoins, les grossistes ont posé 5 points majeurs :

- Du stationnement en proximité immédiate des boutiques
- Des espaces de stationnement dédiés uniquement aux clients des grossistes (au moins 150 places)
- Une tarification adaptée
- Une signalétique claire pour la clientèle, une information sur les places disponibles
- Un point central de livraison des commandes proche des magasins

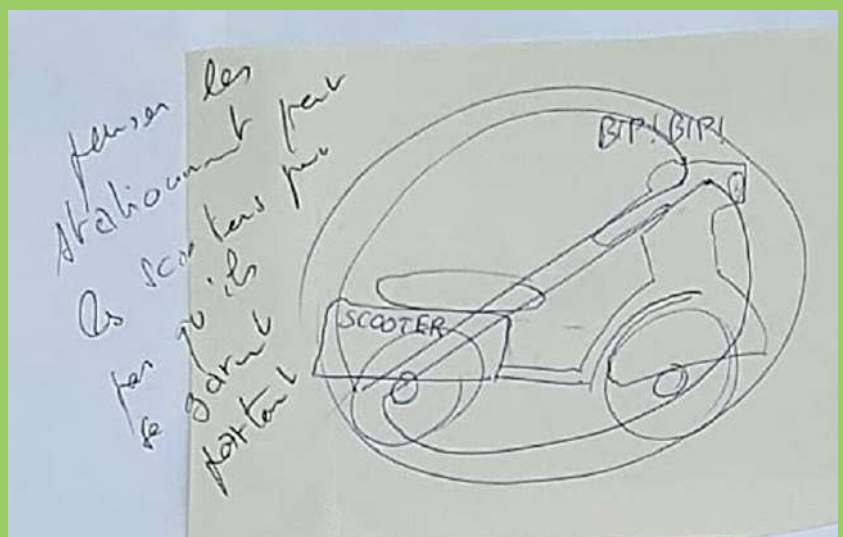
L'enjeu du stationnement résidentiel a également été un peu évoqué lors des ateliers avec les habitants, à partir du constat « *qu'on ne peut pas encore faire totalement disparaître la voiture* » : comment permettre aux habitants du secteur qui ont besoin de leur voiture pour travailler de continuer à stationner sans faire face aux coûts prohibitifs des parkings en ouvrage ?



Parmi les pistes mises en débat, certaines recueillent des avis favorables de la part des commerçants. Notamment :

- La mobilisation de l'ex-Habitat et son parking / espace de livraison -> Un parking dédié à la clientèle des commerçants-grossistes, où pourrait le cas échéant se développer une plate-forme logistique pour l'export. La perspective d'un dispositif d'aide à l'export avec des vélos-cargos qui feraient les trajets entre les boutiques et cette plate-forme soulève l'intérêt de certains.
- Des secteurs dédiés dans les parkings en ouvrage -> **Seuls Bourse et Gambetta** sont considérés comme suffisamment proches. Les besoins identifiés sont :
 - 80 places réservées dans chaque parking.
 - Une tarification négociée et adaptée
 - Un renforcement de la sécurité
 - Une communication vis-à-vis de la clientèle
 - Une signalétique aux entrées et dans le quartier
- La libération de places de stationnement en voirie :
 - Les places "livraisons" sont inutiles et inutilisables, à transformer en une "voie de livraison" dédiée
 - La remise en place de stationnement dans la rue du Petit Saint Jean
 - La mise en place d'un système pour s'assurer de la rotation des véhicules (disques, agents à court terme puis système type rue Paradis?)
 - Pas de travaux sur les rues à la fermeture de la place !

Le sujet du stationnement des deux roues motorisés est une assez forte préoccupation des habitants, qui dénoncent le fait que les scooters sont systématiquement garés sur les trottoirs du fait de l'absence de places dédiées. Ainsi, l'aménagement de la place doit prévoir ce stationnement, de même que l'ensemble du quartier.



- **Une sécurité à améliorer dans le quartier si l'on veut que la place vive**

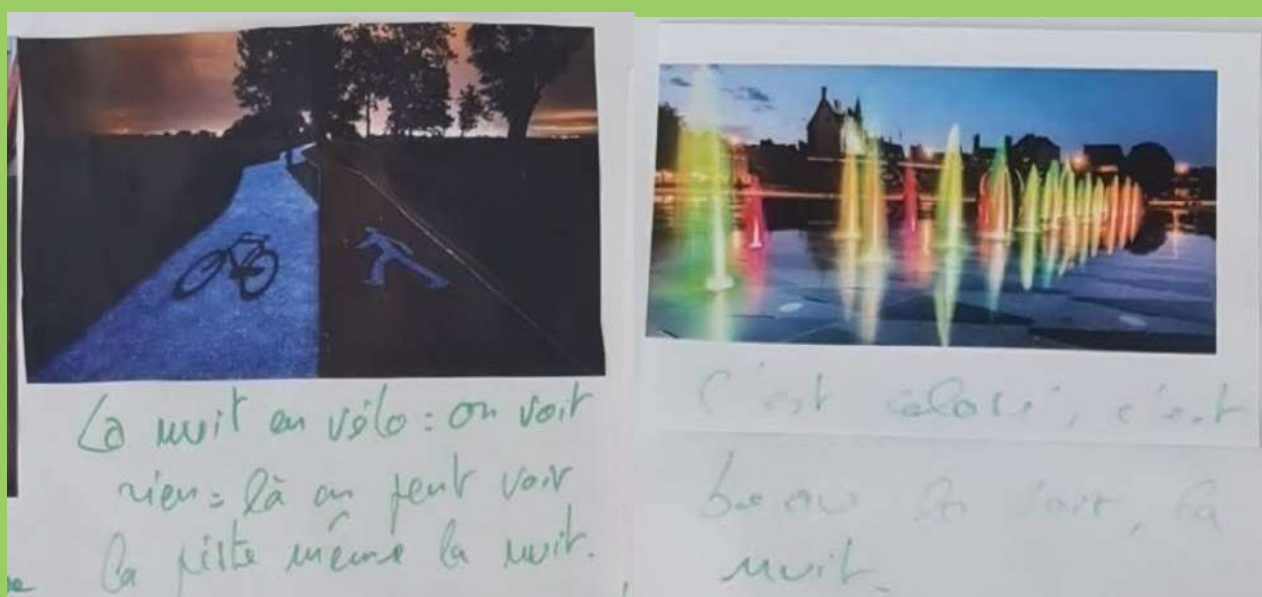
L'ensemble des personnes rencontrées, qu'il s'agisse des commerçants, des habitants, des acteurs associatifs, posent de manière très forte l'enjeu de la sécurité. Le constat d'une délinquance toujours plus présente et en augmentation ces dernières années est partagé : incivilités et petite délinquance, dégradations, trafics de stupéfiants, agressions, les commerçants évoquant quant à eux pour certains des vols de marchandises. Face à ces constats, la présence policière est perçue comme faisant défaut.

Les espaces publics du secteur sont tous perçus comme "difficiles" (pied des Tours Labourdette, Halle Puget, square Louise Michel, coursive de l'Alcazar, porte d'Aix...): squats, "camping", clochards, alcoolisation sur l'espace public, toxicomanie, rixes... reviennent régulièrement dans les interpellations des participants.

C'est ici un des principaux arguments des grossistes qui s'opposent à la suppression du parking : celui-ci au moins est gardé et surveillé, alors que tous les autres espaces publics sont « mal famés ».

Les pistes de réflexion convergent ici entre les habitants et les commerçants.

- C'est d'abord l'îlotage, des passages très réguliers de patrouilles, "permanents", "quotidiens", à pied, dans toutes les rues qui sont attendus.
- La « présence humaine », l'animation des lieux, est considérée comme un facteur de sécurité. En ce sens, les dispositifs de médiation urbaine et sociale, de prévention spécialisée sont considérés comme étant à renforcer, au risque de voir la future place faire face aux mésusages.
- Le sujet de l'éclairage est également un levier : il doit être suffisant pour renforcer le sentiment de sécurité, sans non plus générer une occupation nocturne source de nuisances. Les éclairages indirects sont ainsi perçus comme intéressants.



- La vidéo-protection est une piste qui laisse beaucoup sceptiques : est-ce que les caméras fonctionnent ? Y a-t-il quelqu'un derrière l'écran ? Est-ce que ça ne fait pas que déplacer les problèmes ?

- **La propreté du quartier, condition d'un changement d'image**

Commerçants et habitants font le constat d'une situation qui reste dégradée : le quartier est souvent sale malgré les passages fréquents, la gestion des déchets à l'échelle de tout le quartier et de tous les types de déchets (ménagers, commerces de bouche, grossistes...) est considérée comme insatisfaisante. Les dépôts d'encombrants sont récurrents (et les signalements sur "Engagé au Quotidien" non pris en compte sur le quartier).

Spécificité liée aux commerces de gros, la gestion des cartons n'est pas simple, peu adaptée. Les racks à cartons ne sont pas toujours bien positionnés / identifiés.

À tout cela s'ajoutent beaucoup d'incivilités, qui viennent se surajouter à cette situation.

Face à ces constats, c'est ici toute l'ingénierie en matière de gestion urbaine de proximité qui paraît à (re)mobiliser.

Quelques priorités se dégagent des échanges :

- la mise en place d'un dispositif spécifique pour la collecte des cartons, avec un système de compression et une filière de recyclage. Si ceci est de la responsabilité des commerçants, un accompagnement est sans doute à envisager.
- Des équipes spécifiques territorialisées, pour le ramassage des encombrants et le nettoyage des rues. La perspective de la Régie de Quartier apparaît ici un levier majeur.

- **Améliorer l'image du quartier, valoriser son identité**

Belsunce dispose d'une identité singulière dans Marseille, du fait de son histoire, de son peuplement, de son urbanisme, et aussi de la présence des grossistes qui en font un quartier commerçant bien spécifique.

Toutefois, le quartier souffre aujourd'hui d'une image qui reste pour beaucoup délétère, en lien avec les points vus précédemment : délinquance, toxicomanie, saleté, circulation difficile.

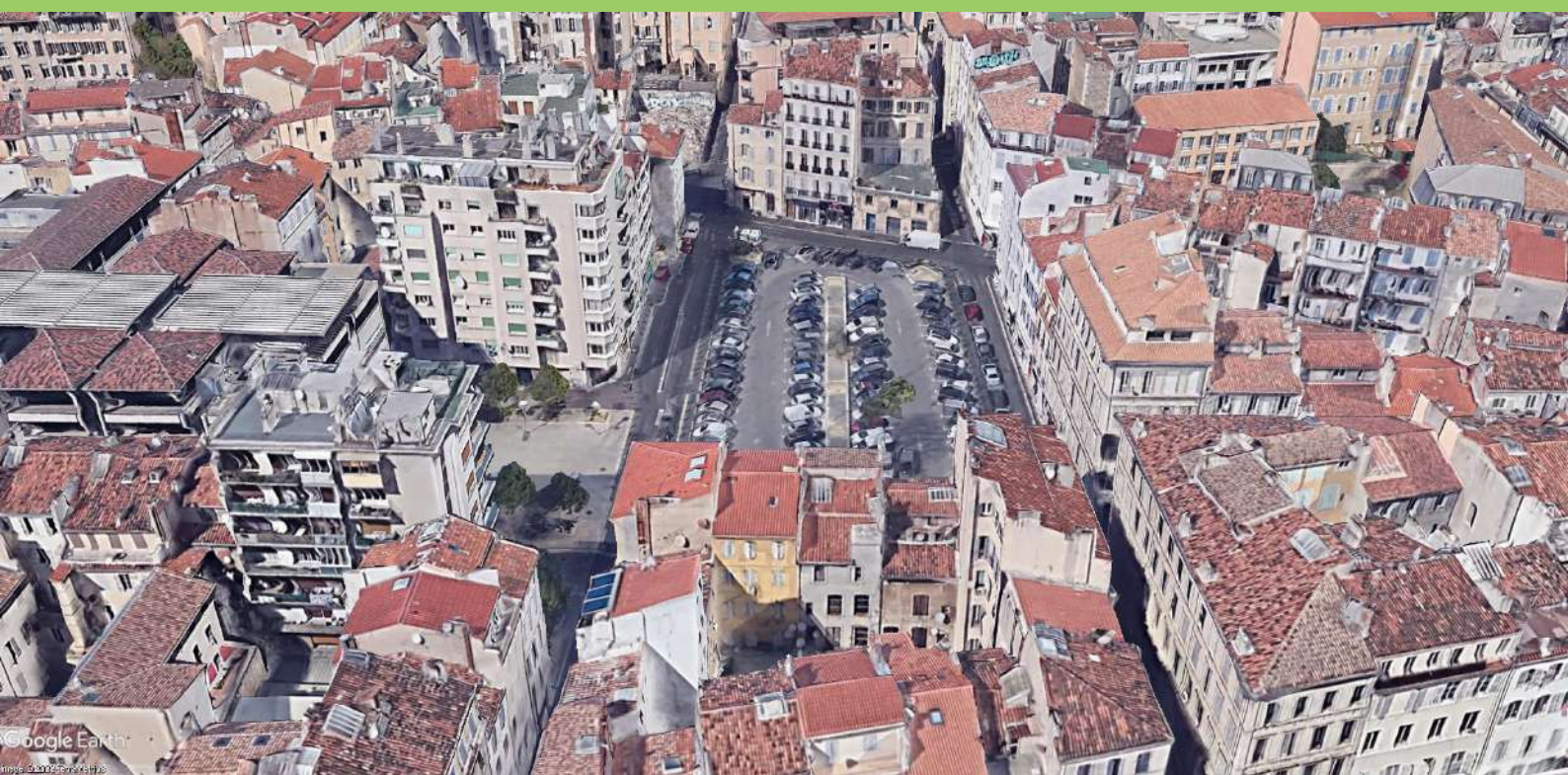
Quelques axes de réflexion émergent des échanges :

- **Communiquer et valoriser l'identité du quartier en lien avec son activité:** information à l'entrée du quartier, campagne de communication. Cette valorisation pourrait prendre appui sur les singularités du quartier, tout en proposant une approche en complémentarité avec les quartiers alentours : Noailles (le ventre de Marseille) et l'alimentation, le Panier et l'artisanat lié au tourisme, le Vieux-Port et la centralité. L'enjeu est ainsi de proposer une vision globale du « grand centre », avec une cohérence d'ensemble au sein de laquelle s'insère cette identité de Belsunce.
- **L'identité du quartier peut également trouver un écho autour de la notion d'accueil et de passage.** Le quartier est un des principaux lieu d'accueil pour les primo-arrivants à Marseille, qu'il s'agisse de populations précaires comme de jeunes ménages ou d'étudiants. C'est aussi, et les échanges l'ont montré, un secteur « traversé et traversant », trait-d'union entre la gare Saint-Charles et le Vieux-Port. Des réflexions pourraient être à mener en ce sens sur une piétonisation adaptée aux commerces (accès restreint aux commerçants par exemple)
- **Faciliter l'arrivée et l'installation de nouveaux commerces,** autour notamment des activités en lien avec la confection.



- C'est également **la richesse et la diversité culturelle du quartier qui apparaît à valoriser**, comme vecteur d'animation de la future place notamment dans son appropriation et sa sécurisation. Le lien étroit d'un point de vue urbain avec la **Bibliothèque de l'Alcazar** est ici un levier. Certains enfants l'on d'ailleurs bien identifiés, en proposant sur leurs dessins l'installation de « boîte à livre » en résonance avec la BMVR.

Ces différentes pistes rejoignent les propositions d'un aménagement très singulier de la place de la Providence, cherchant à caractériser l'identité du quartier.



Les contributions pour l'aménagement de la place

- **Un consensus sur le principe d'un espace public**

Hormis la position des grossistes, les habitants et usagers expriment un large consensus sur la perspective d'un espace public structurant au cœur de Belsunce. Beaucoup ont rappelé les conditions de logement (« *beaucoup de familles vivent dans des petits logements, en sur-occupation, avec parfois de l'insalubrité... Un espace public de qualité et une réponse à un besoin primaire !* »). Lors des ateliers, que ce soit avec les adultes comme avec les enfants, le regard actuel sur le quartier est assez négatif. Le quartier est gris, triste, il y a peu d'arbres. Le projet d'aménagement de la place est ainsi considéré comme une vraie opportunité pour améliorer les conditions de vie des habitants et transformer l'image du quartier.

« Vite, il faut pour cet espace un petit poumon vert et en attendant que le projet se concrétise, envisager, avec les riverains des aménagements transitoires qui permettent aux automobilistes de se projeter dans d'autres schémas d'usage de l'espace public... »
Extrait du registre numérique de concertation.

« Je suis ravi d'apprendre qu'un réaménagement de cette place en espace vert va avoir lieu. Le quartier est si densément peuplé qu'un espace vert ne nous fera que du bien. »

- **Un espace fortement végétalisé**

Autre point de consensus, la nécessité d'un poumon vert au cœur du quartier. En ce sens, l'ensemble des temps collaboratifs organisés ont mis en évidence ce besoin.

La verdure est « convoquée » autant pour **ses fonctions environnementales** (« *espaces de fraîcheur* », « *biodiversité* », « *ombre* » reviennent souvent dans les commentaires des photo-langages), que pour **la capacité à créer des espaces perçus comme apaisés**. Certaines contributions vont jusqu'à évoquer la notion de micro-forêt urbaine, avec l'impératif « *d'avoir plus de vert que de béton, c'est important de retrouver de la vraie terre, du vrai sol, et pas de l'enrobé ou du béton désactivé partout* ». Les arbres sont souvent associés au fait de « *se reposer* », de « *s'asseoir aux pieds des arbres* ».

Pour aller plus loin, certains participants évoquent **le levier que constitue la dimension « nature » sur la cohésion sociale et le vivre ensemble**. Ils vont jusqu'à interroger la possibilité de jardinage collectif : « *Des espaces végétalisés, c'est permettre de faire des choses ensemble, de se rencontrer en jardinant, pourquoi pas imaginer un compost collectif... Ce sont des lieux de rencontre* »



— faire des
choies ensemble,
& rencontrer au
jardin, faire
du compost
collectif!
Lieux de rencontre
pour se joindre
par exemple pour le
personnel de la bibliothèque
pour un midi-



Besoin de quiétude, de calme
le terrain

place des
animaux
biodiversité



Jour d'enfant = tables
"accueillant"
bien fait



c'est très grand, un petit
pique-nique, y a des
plaques d'ardoise, beaucoup
d'herbe, a fait courir.



Venture = bol d'air pour
faire du vent
Espace "ouvert"



pour se reposer, avec
la verdure



N'importe au
pied des arbres



On relève aussi dans les contributions **le rejet d'une nature trop aménagée**, trop urbaine, on pourrait presque dire trop « propre », un participant ayant utilisé l'expression de « socialement stérile ». Certains évoquent le côté un peu « sauvage », et dans tous les cas accessible, où l'on peut mettre les pieds...



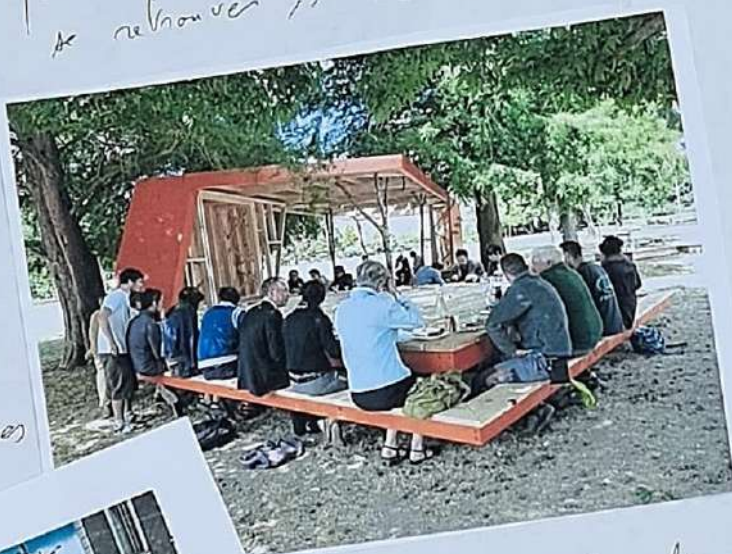
- **Un espace qui soit un « commun » pour le quartier, en intégrant la notion de partage de l'espace**

Le deuxième élément fort qui ressort des échanges est la dimension collective du futur espace public. Il est attendu de la future place qu'elle soit **un lieu de rencontres, un lieu d'échanges, qu'elle « crée des opportunités »**. Ceci passe nous l'avons dit par la dimension végétale, mais pas que !

La conception de la place devra ainsi répondre au besoin de se retrouver en groupe, de différentes tailles : à 3 ou 4 pour déjeuner le midi quand on travaille dans le quartier, ou pour se poser à l'ombre, mais aussi en plus grand groupe, pour faire des repas partagés, de retrouver, se réunir. La **notion d'agora** est ainsi évoquée.

C'est aussi la capacité de l'espace à **accueillir les habitants et les acteurs du quartier** qui est intégrée derrière cette notion de « commun » : la possibilité de « créer des animations du lieu par les écoles, les associations, d'organiser un ciné plein air, de se retrouver ».

Pouvoir faire des repas partagés
de retrouver, le réunir



des
arbres

"Pouvoir créer des animations
du lien par le oral, les
amis, le retrouver
Cino plein air



plutôt un amphithéâtre, des bancs
en rond (ex. Le Grotto d'Alsace)



Avoir des amises "collectives", où l'on
peut se retrouver à + de 4, confortable.

Ainsi, il est attendu de l'espace qu'il soit
« pour tous », que ce soit **un lieu de mixité
où se mélangent les générations, les
populations.** En ce sens, il est attendu que
la programmation définitive et la conception
pensent la place de chaque usager. Bien sûr
les enfants et les familles, mais également
les aînés, les femmes, les hommes, et les
grands oubliés de beaucoup de projets : les
adolescents et les jeunes.



Beaucoup
de monde,
généralistes qui
se mélangent
"J'ai les amateurs"

Certains participants ont abordé cette problématique sous l'angle du « **partage de l'espace** ». Pour eux, la mixité ne doit pas imposer d'être tous sur le même espace, mais de disposer de micro-espaces adaptés à chacun, qui permettront de se côtoyer, d'échanger, de se croiser. C'est notamment un élément qui ressort très fortement des contributions des enfants, aussi bien dans leurs dessins que dans leurs paroles. En décrivant les planches de photo-langage et en commentant leurs dessins, beaucoup ont fait part du fait de subir la promiscuité sur beaucoup d'espaces ou de square, d'avoir des lieux « en concurrence » entre enfants et ados, entre garçons et fille, etc.



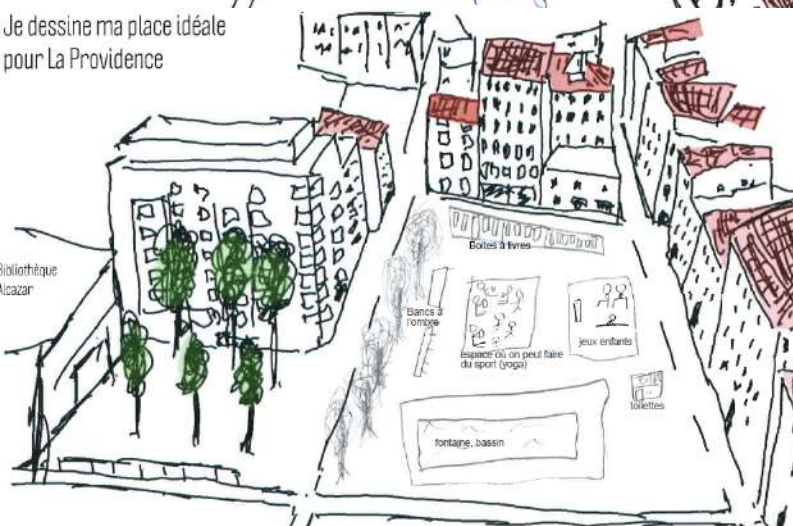
C'est un peu
trop petit,
y a que 3
jeux,
deux mini-
bancs

→ c'est trop petit, on veut
pas un truc nul !

Je dessine ma place idéale
pour La Providence



Je dessine ma place idéale
pour La Providence



Je dessine ma place idéale
pour La Providence



Je dessine ma place idéale
pour La Providence



- **Un « commun » au sein duquel les enfants ont toute leur place**

« *La place des enfants sur la place des enfants* » : cette formule est ressortie à plusieurs reprises tant c'est une question qui apparaît centrale. La préoccupation est largement partagée, à tel point que, quelles que soient les personnes qui s'expriment, les enfants apparaissent comme devant être les premiers bénéficiaires de l'aménagement. À titre d'illustration, lors des bureaux de rue, le dialogue a été engagé avec un groupe de « jeunes ». Interrogés sur les besoins et les usages futurs de la place, ils ont tenu ce discours : « *on sait que l'aménagement ne sera pas fait pour nous, parce qu'on emm... tout le monde, on nous aime pas. Par contre s'il vous plaît, faites quelque chose pour les petits, qu'ils aient un endroit bien pour eux* ».

Dès lors, dès qu'on parle de « ville des enfants », c'est la dimension ludique qui ressort fortement. On retrouve ici deux orientations :

Celle du mobilier urbain « classique », ce que les participants connaissent. Ce sont ici toutes les images de type « square de jeu » qui ont été mobilisées pour penser les usages : toboggans, tourniquets, trampolines, etc.

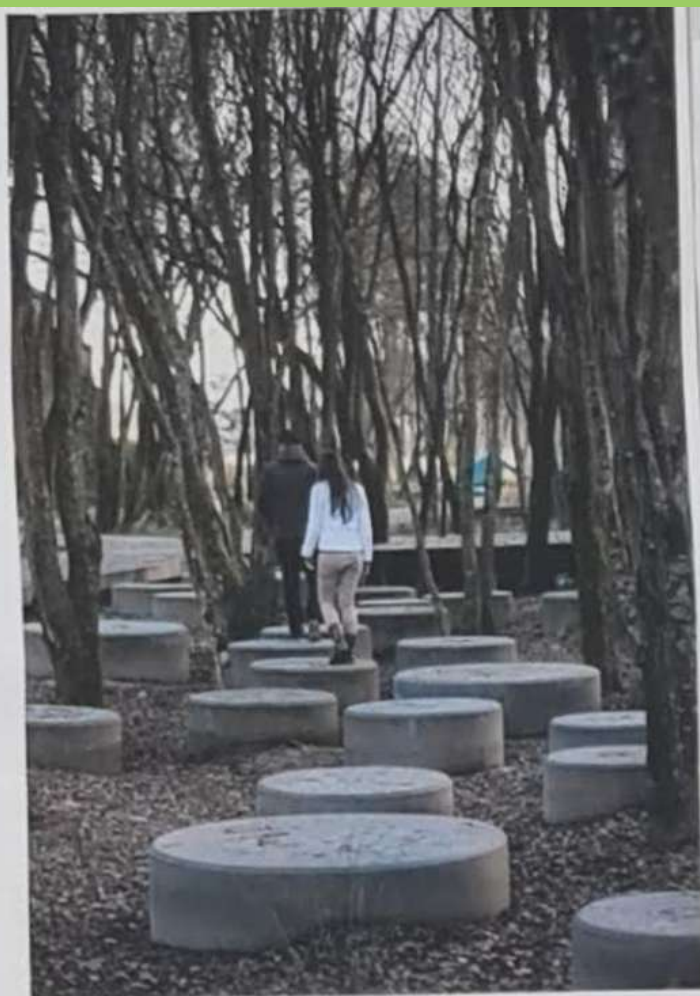
Mais c'est également l'idée d'aménagement qui « permettent » de jouer, en créant des opportunités, des artefacts dans l'espace public. Étonnamment, c'est plutôt cette deuxième orientation qui ressort des photo-langages élaborés avec les enfants.



*C'est grand, y a un toboggan
des escaliers et des boules*



*Il y a des enfants, ils
font du skate, de
la motolette
il y a des arbres*

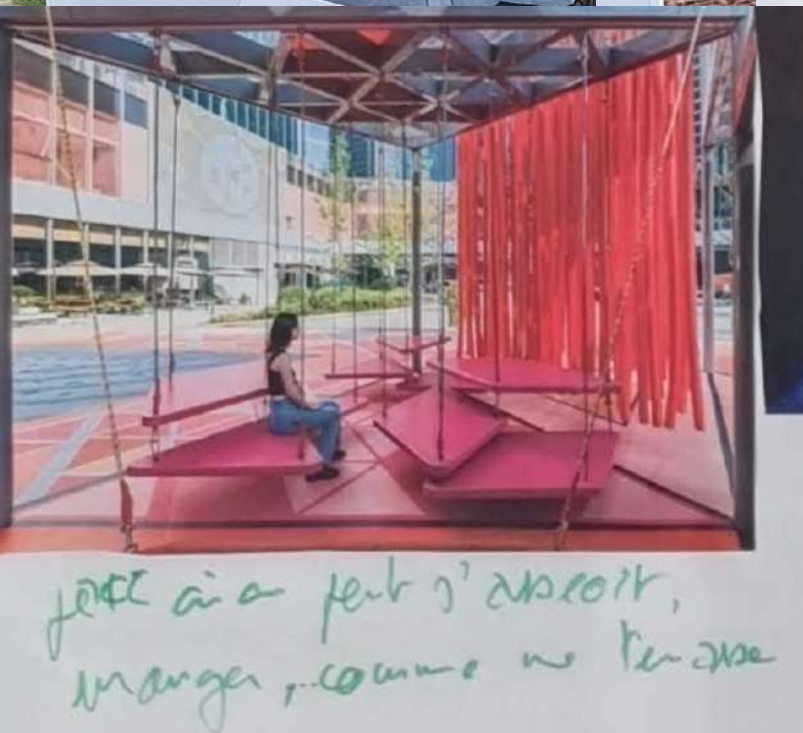
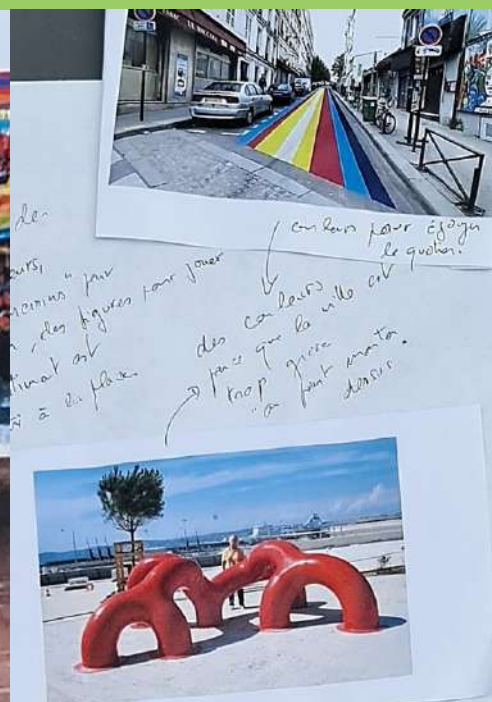
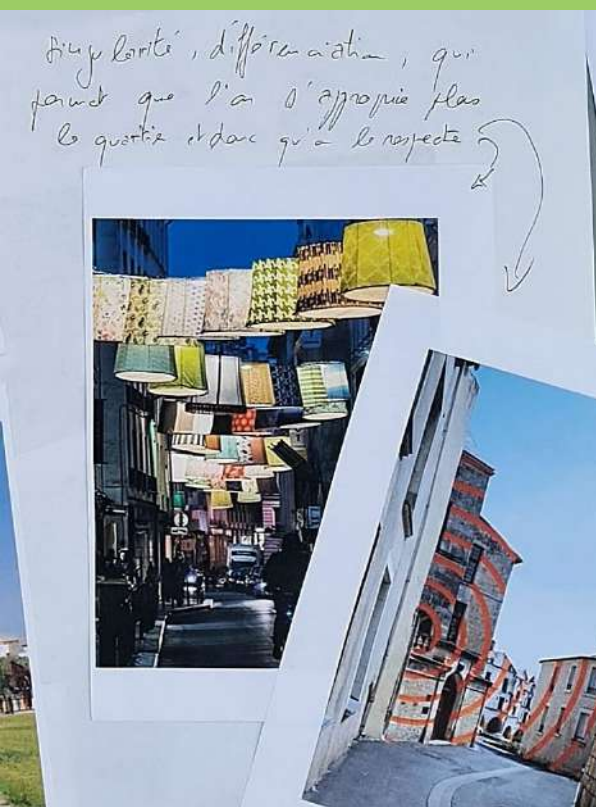


*arbres
pas*

c'est joli et c'est bien pour les enfants !

- **L'envie de créer un place singulière, différente de « la ville standardisée », pour réaffirmer l'identité de Belsunce**

Autre élément qui ressort de manière très marquée, c'est l'envie d'un espace public singulier, « particulier », différent de ce qu'on trouve ailleurs. Pour certains, cette singularité est nécessaire pour **renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance au quartier**, l'envie d'affirmer « *qu'ici, c'est pas pareil, on est à Belsunce* ». Et de cette fierté et de ce sentiment d'appartenance découle **la bonne appropriation, le respect des espaces publics**.



Cette dimension singulière est très **fortement affirmée par les enfants**. Lors des ateliers à l'école notamment, la question de la couleur est ressortie de manière très forte : les images d'espaces « colorés », de peinture au sol, de mobilier « bizarre » sans fonctions propres ont été largement plébiscitées, en convoquant des arguments sur la « tristesse » du gris de la ville, ou des formules comme « *c'est beau parce que c'est différent* ».



↳ parcours, on fait à l'arrivé,
y a comme des toboggans, mais en
rouge. C'est particulier et y a pas ça à



De la couleur
m le soir



De la couleur pour
pas que ça soit triste
Couleur !





Une aire
de jeu, elle
est belle
colorée,
c'est grand

J'ai la couleur
d'automne



Je dessine ma place idéale
pour La Providence



Je dessine ma place idéale
pour La Providence



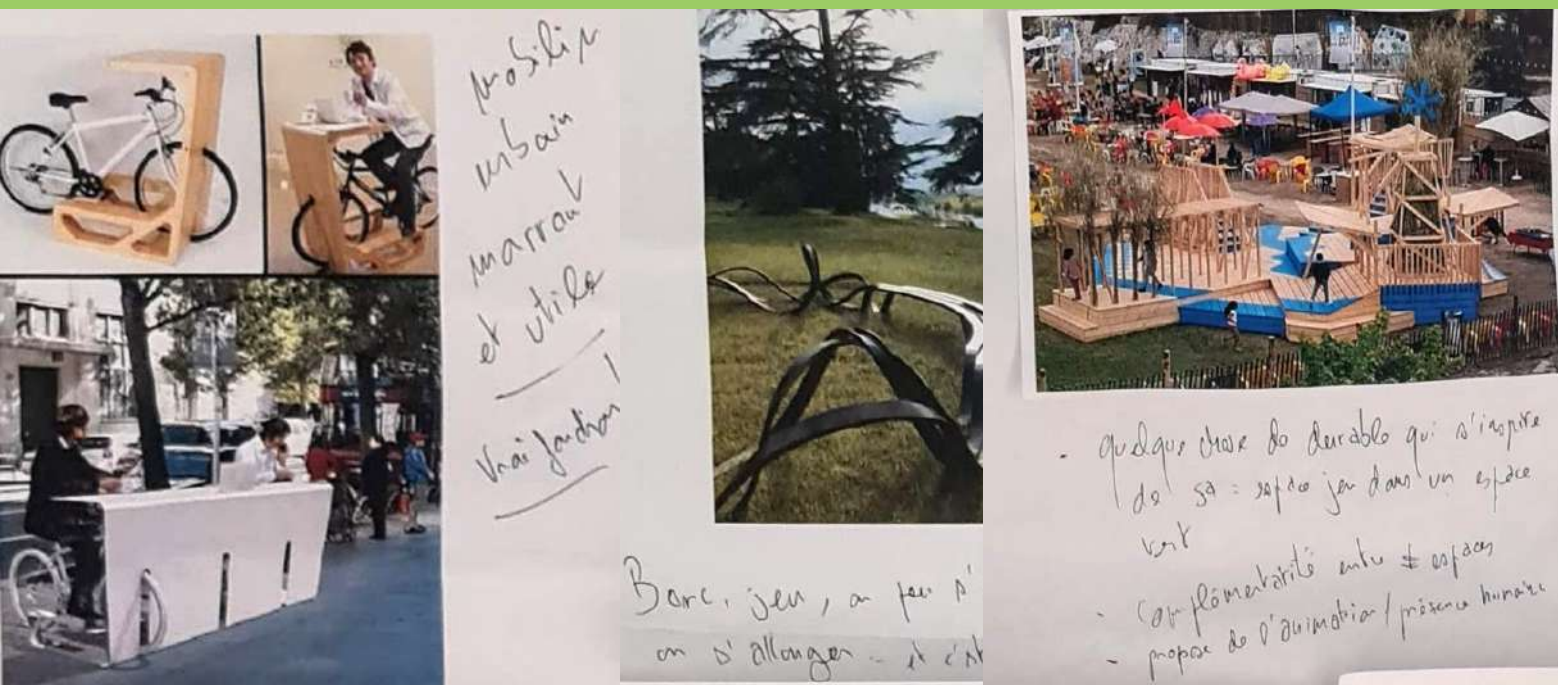
C'esthétique et autisme



- **Une singularité à traduire dans le mobilier urbain, autour de l'idée de multifonctionnalité**

Cette singularité à rechercher dans l'aménagement de l'espace a été exprimée également à travers le choix de photos représentant du mobilier urbain « alternatif ». Les échanges mettent en évidence que pour les participants, un mobilier urbain « différent » est plus à même de générer des échanges, des interactions sociales.

La notion de multifonctionnalité a également été assez largement plébiscitée : comment un emmarchement crée aussi un banc, comment un banc est aussi un jeu où grimper, comment un jeu peut être une table pour déjeuner, comment une table de pique-nique peut servir à faire les devoirs en sortant de l'école... Au-delà, c'est également la recherche d'une dimension esthétique qui a été exprimée, aussi bien par les adultes que par les enfants.



→ mobilier urbain en kit Kampa Larc et jeux
"mixte" + matériaux = avantages de bois
multifonction

- **Le mobilier urbain, support du sport dans la ville**

L'attachement aux pratiques sportives est assez marqué, notamment chez les enfants. La dimension « sport-santé » est assez récurrente dans leur discours. Il en découle des attendus affirmés en matière de « praticabilité » du mobilier urbain, imaginé comme devant pouvoir être support aux pratiques sportives.

Élément intéressant, les plus jeunes se sont montrés soucieux du caractère inclusif et intergénérationnel des équipements qui pourraient être proposés, se saisissant d'images faisant apparaître des personnes en fauteuil roulant, ou des personnes faisant du yoga.



multi fonctionnelle
et poétique + fraîcheur



des eaux et
pierres dans le quartier

l'eau sur l'épi

doit
sauvage

de l'eau



l'eau de l'eau de l'eau et de
lunier pke C / d / pke

• • L'eau dans la ville

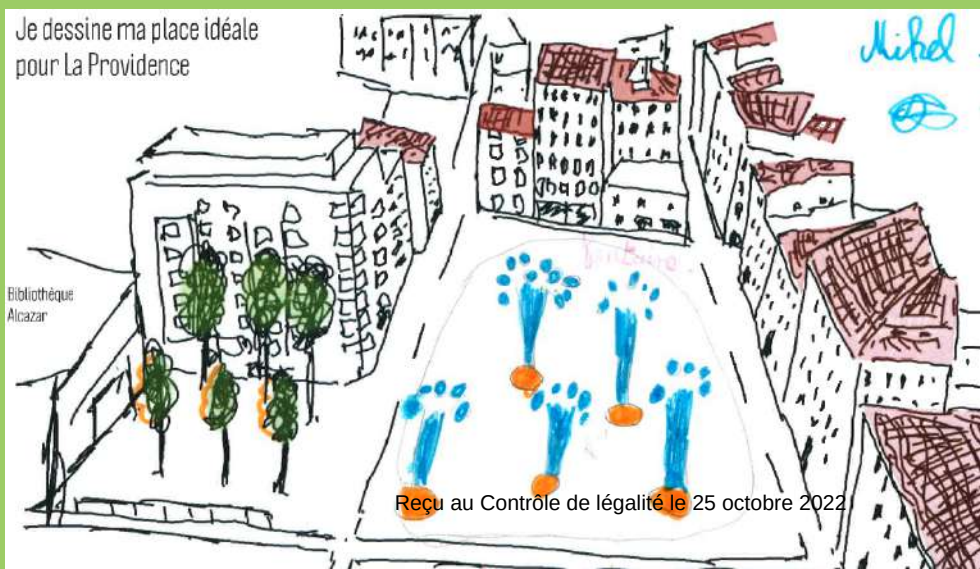
Dernier point, même s'il ne fait pas totalement consensus, la question de la place de l'eau a suscité de nombreux échanges. Si pour certains le risque de mésusages est trop important, à l'heure où la sécheresse fait de l'eau une rareté, pour la plupart, c'est une nécessité que de trouver de l'eau sur un espace public. Certains ont d'ailleurs évoqué de nombreuses rivières souterraines passant sous le quartier, entraînant parfois la dégradation du bâti, des inondations de caves, pour argumenter le fait que ce ne doit pas être quelque chose d'impossible.

C'est chez les enfants que le besoin d'une présence de l'eau a été soulevé de manière systématique. Nous pouvons être frappés par le fait que quasi tous les dessins imaginent une fontaine, un bassin, voire... une piscine !

L'eau est convoquée pour ses multiples apports à la qualité de l'espace public. Bien sûr l'effet de fraîcheur est mentionné, mais l'eau est perçue comme nécessaire tout simplement pour boire.

Enfin, c'est la capacité de l'eau à être support aux interactions sociales, au jeu, et donc au vivre ensemble qui a été soulevée par les participants.

Je dessine ma place idéale
pour La Providence



Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2022

ANNEXES

Délibération URB 017-1822/17/CM

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAINOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouria DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Ariette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danilè GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÈL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Amaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Khelra ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÈL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 017-1822/17/CM

■ Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles à Marseille 1er arrondissement

MET 17/2950/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI, alors Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ont approuvé un engagement renforcé pour le Centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Le Conseil Municipal de Marseille a approuvé, le 25 octobre 2010, la mise en place de l'Opération « Grand Centre Ville » pour contribuer à cette requalification sur 35 pôles de renouvellement urbain, avec pour objectif :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activité et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif auprès des propriétaires,
- le ravalement des immeubles le long d'axes emblématiques – Canebière, Athènes, Rome, Jean Jaurès, Puget, National, Tourette,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable, et à l'embellissement de l'espaces publics existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics lié, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement a été concédée à la société publique locale d'aménagement SOLEAM.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, cette concession a été transférée à l'EPCI compétent auquel s'est substituée la métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2016. La concession porte désormais le n°T1600914CO (ex-n°11/0136).

Le mode opératoire de l'Opération « Grand Centre Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Par délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2016, le nouveau concédant a pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour l'opération « Grand Centre Ville ». Ont été approuvées à cette occasion les modalités de concertation pour les projets suivants :

- le projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pole Nationale-Providence 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1er arrondissement.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

- les projets d'équipement public de proximité complémentaires prévus aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne, dans le 1er arrondissement, impactant les pôles Ventre-Lieutaud et Arc-Palud
- le projet de requalification de la Place Jean Jaurès, dans les 1er, 5e et 8e arrondissements, issu de l'étude urbaine sur les pôles Curiol, Trois Rois, Olivier-Ferrari, Nau, Bons Enfants.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre le processus de consultation par l'organisation de concertations pour les projets suivant :

Quartier Belsunce :

- Pôle Nationale-Providence : Aménagement de la Place de la Providence

Le pôle Nationale-Providence marque un jalon dans le parcours de la rue Longue des Capucins, une voie traversante historique du quartier Belsunce, et son épine dorsale Nord-Sud vers la Canebière.

Ce pôle inclut :

- l'îlot des Bains avec l'ancien parking du commissariat et un hammam en ruine,
- le parking de la Providence, derrière la BMVR.

En complément du projet de restructuration de l'îlot des Bains par une opération mixte prévoyant un équipement de proximité et des logements en "accession" déjà entériné, la requalification du parking de La Providence constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du quartier.

Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation.

La concertation portera notamment sur les usages attendus pour cet aménagement sur la base du diagnostic et des propositions établis par le programmate missionné.

- Pôle Nadar-Pouillon : mise en valeur et usage du Cœur d'îlot des Récollettes et restauration immobilière

Il s'agit de revaloriser l'îlot des Récollettes, où des investissements ont déjà permis de mettre en valeur une partie du patrimoine architectural et historique, en poursuivant les interventions qualifiantes notamment à travers :

- la mise en valeur de l'environnement du Mémorial de la Marseillaise
- la réouverture de la cour du couvent curetée avec des fonds du FEDER,
- Le traitement d'immeubles remarquables en particulier les vestiges du couvent et du parvis de son église par une opération de restauration immobilière.

La concertation portera en particulier sur les accès et l'usage de la cour du couvent et la mise en valeur du patrimoine historique.

Quartier Noailles :

- Pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis-Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate

L'étude urbaine lancée sur cinq de ces pôles a permis de déterminer des axes d'intervention possibles en associant usagers, commerçants, résidents, riverains et associations à travers deux forums et des promenades urbaines associant les services techniques compétents. En complément du projet de création d'équipements publics de proximité développé parallèlement visant particulièrement les jeunes du quartier qui fera l'objet d'une concertation spécifique, il convient d'organiser une restitution :

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

- des orientations de l'étude constituant un plan-guide pour Noailles, en particulier les propositions concernant la gestion urbaine,
- de la programmation de la requalification des espaces publics,
- de la stratégie d'intervention sur le bâti en matière d'incitation à la réhabilitation, de lutte contre l'habitat indigne et de production de logements diversifiés, notamment par la maîtrise foncière d'intérêt public.

Pour les actions décrites ci-dessus par sites opérationnels, les modalités de concertation adoptées consisteront en :

- une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de chaque concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016 relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations par pôle ou groupes de pôles pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

- Que certains projets ont vu leur programme affiné conformément aux modalités opératoires de cette opération, et sont prêts à être soumis à une concertation publique dont il convient de fixer les modalités.

Délibère

Article unique :

Sont approuvées les modalités de concertation publique précisées par le présent rapport pour les opérations conduites par la SOLEAM dans le cadre de l'Opération « Grand Centre Ville » :

- Pôle Nationale-Providence : Aménagement de la Place de la Providence

Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation.

- Pôle Nadar-Pouillon : Mise en valeur et usage du Coeur d'îlot des Récollettes et Restauration Immobilière

Cette intervention consiste en une série d'actions permettant de revaloriser l'îlot des Récollettes par : la mise en valeur de l'environnement du Mémorial de la Marseillaise ; la réouverture aux usages de la cour du couvent ; la restauration immobilière du bâti constituant les vestiges du couvent et de son église déclassée.

- Pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis-Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate

Restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles, et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017



Contributions portées sur le registre numérique

Contributions enregistrées sur le site
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-place-providence/documents>
ouvert entre le 01/06/2022 et le 30/06/2022.

Dans un souci d'anonymat, seules les initiales des contributeurs et contributrices ont été conservées

@KF

Date de dépôt : Le 04/06/2022 à 09:31:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Rues adjacentes

Contribution :

Je suis très en faveur de ce projet. Je suis habitant du quartier. Il a besoin de tranquillité et d'un début de cadre de vie. J'ai une remarques pas directement liée à la place Providence.

Les rues Tapis vert et Thubaneau servent aujourd'hui quasi uniquement à traverser le quartier depuis et vers le cours Belsunce. Beaucoup passent de la Rue de la république vers Dugommier / Gambetta. Le quartier subit ce trafic sans raison apparente. Si ces rues pouvaient être organisées pour desservir seulement le quartier et ses commerçants, tout le monde y serait gagnant.

@CHM

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 11:02:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Enfin un espace vert à Belsunce

Contribution :

Bonjour,

Je suis très contente d'apprendre le passage à la phase de concertation pour l'espace Providence. J'habite le quartier et il est vrai qu'on manque affreusement d'espaces verts. Le square ou la place seraient une bouffée d'air dans un quartier minéral et presque sans arbres.

Comme le commentaire précédent, je pense qu'il est également nécessaire d'imaginer un aménagement du quartier et du sens de la circulation des véhicules.

La Rue du Baignoir, une rue étroite, est impraticable lors des pics de circulation, avec des dizaines des scooters garés sur les trottoirs. Idem pour Rue du Petit Saint-Jean, avec des trottoirs privatisés aux alentours de la Bibliothèque de l'Alcazar (photo jointe). Il serait peut-être pertinent d'imaginer une semi-piétonnisation de certaines rues, les plus étroites du moins, et de réduire la circulation et réguler le stationnement gênant.



@BQ

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 19:17:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Piétonnalisation et place de parking pour scooter

Contribution :

Bonjour,

Je suis ravi d'apprendre qu'un réaménagement de cette place en espace vert va avoir lieu. Le quartier est si densément peuplé qu'un espace vert ne nous fera que du bien. Je tenais simplement à ajouter que enlever des places de parking ne doit pas pousser les gens à se garer en double file ou sur les trottoirs. Je trouverai judicieux de penser à des places dédiés aux scooters qui pululent dans le quartier et sont garés sur les trottoirs au détriment des piétons. La piétonisation de certaines rues du quartier faciliterait également beaucoup la vie du quartier.

@CL

Date de dépôt : Le 23/06/2022 à 10:59:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Contribution au réaménagement de la Place de la Providence

Contribution :

Je découvre que cet espace a le nom de place. Je pensais juste qu'il s'agissait d'un parking ! Du coup, voici un projet providentiel pour changer de regard sur Belsunce. Il y a quelques temps, alors que je n'étais que touriste occasionnel à Marseille, voilà un lieu que je traversais par obligation, et sans lui trouver de charme voire que des inconvénients pour rejoindre mon lieu de villégiature : pas terrible pour des premiers pas dans la ville...

Maintenant que je suis une habituée, traverser ce parking, pardon cette place, à pieds ou à vélo reste un mauvais moment à passer et l'occasion de se rappeler que la ville est "engorgée" par les voitures.

Vite, il faut pour cet espace un petit poumon vert et en attendant que le projet se concrétise, envisager, avec les riverains des aménagements transitoires qui permettent aux automobilistes de se projeter dans d'autres schémas d'usage de l'espace public...: diminution progressive des places de stationnement remplacés par des espaces paysagers et/ou des structures ludiques, artistiques, éphémères ; création d'événements qui permettent qu'il y ait des jours sans voitures ...

Contributions portées sur le registre papier

Contributions proposées sur le registre disponible
en Mairie de Secteur du 1/7,
ouvert entre le 01/06/2022 et le 30/06/2022.



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Belsunce manque cruellement d'espaces publics agréables, végétalisés et conviviaux. Le projet sur la place de la providence est donc porteur d'espoir à condition qu'il s'inscrive dans une logique résiliente et inclusive. Le risque est de voir s'installer sur cette nouvelle place une mauvaise fréquentation et des usages indésirables cependant les bénéfices pour les habitants ~~sont~~ pourraient être conséquents !

Mélodie IAFRATE

Nous avons besoin en effet d'espaces verts ombragés et entretenus. cependant si le parking ciel ouvert est appelé à disparaître peut-on bénéficier d'un tarif résident au Parking indigo certe. bonsoir au mois ou à l'année pour les commerçants et Habitants ?

Tours — Labaurdette.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Que cette place soit un lieu où les habitants de
Belouze et d'ailleurs (la BMVR et voisine...)
viennent se reposer et se réunir et très souhaitable.
Il faudrait évidemment que l'aménagement le
permette (space vert).

Pour le stationnement des clients des grossistes
il y a des parkings proches, les clients
commerciaux devraient pouvoir, collectivement
obtenir des prix avantageux pour garer leur voiture

H. Poulard andro@orange.fr

Il est envisagé de créer un espace vert
à Belouze. Ce projet est très attendu
par les habitants. Il faut que l'aménagement
soit fait de manière à ce que les habitants
puissent profiter de cet espace. Il faut aussi
que les habitants puissent participer à la
réalisation de ce projet. Il faut que les
habitants puissent participer à la
réalisation de ce projet.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Au sujet de la Place de la Providence
Le quartier manque d'espace pour que les enfants puissent jouer dehors. Il manque aussi d'espace vert qui permettrait de lutter contre la canicule. De nombreux appartements sont vétustes et en sous-occupation. C'est donc d'autant plus nécessaire de transformer cette place pour offrir de meilleures conditions de vie aux habitants.

Il faudrait que les commerçants puissent obtenir des tarifs préférentiels pour leurs clients dans les parkings avoisinants.

M. Fournel fournelmolly361@gmail.com

La réduction de la place donnée aux voitures semble une évidence, mais il faudrait tirer les leçons de l'expérience de la place Louise Michel toute proche : les plots pour contraindre le stationnement sauvage ont été systématiquement débarrasés, si bien que les services compétents ont fini par renoncer à maîtriser ces mésusages. A propos d'usages également, il est temps de penser et préparer la place des femmes dans l'espace public. C'est un enjeu pourtant, mais c'est orienté dans le quartier Bellevue. Le dossier de

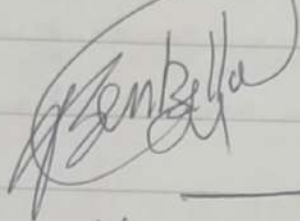
OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

concertation n'en parle pas du tout. Il faut assurer
que ce soit un objectif et un thème de travail pour
les urbanistes et de concertation avec les intéressés,
qui forment au minimum 50% de la population.

Thomas Morinière

Il faut 'rehabilité' Belsunce avec des
espaces verts p'est le centre de Marseille



Un jardin pour enfants avec des
arbres ça sera support.

merci

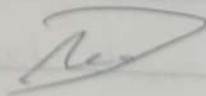
EL BASSIRI



je souhaite que lousse le

jardin pour les enfants

BouaBoua



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Bonjour,

Nous souhaitons des arbres, de l'espace pour se reposer, pour que les enfants jouent.

Un espace vraiment public (pas un stade) avec des jeux pour les enfants.

Pour permettre aux femmes d'occuper l'espace on peut envisager des outils de sport pour adulte à côté des jeux pour enfants.

Des bancs en carré ou en cercle.

Des tables de pique-nique.

Ce qu'on ne souhaite pas c'est la fermeture de l'espace, la construction de cet espace.

Un espace encore bétonné.

Un espace aménagé et qui ne serait pas ouvert comme le parc de la porte d'Aix.

Merion BREUZET.

Un jeu avec une barrière de piquier comme à Parmantier (l'école)

Des arbres

"Et aussi des lézards qui sortent".

BASILE G
(4 ans)

Contributions des commerçants dans le cadre de l'atelier du 9 juin 2022

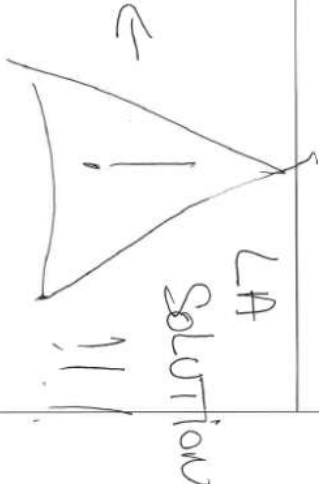
Contributions proposées à partir de la méthodologie proposée par l'Adéus. Les participants ont travaillé à partir des « besoins » des commerçants, puis recherché de pistes de solutions pour répondre à ces besoins. A la demande des commerçants, des fiches « pistes de solutions » leur étaient proposées.

	Mes constats aujourd'hui : les -	les +	J'ai besoin...	Pistes d'amélioration
Pour accueillir mes clients (proximité du stationnement, tarification...)	La distance → peut compliquer avec des clients Doux - sol → pour le stationnement pour pour la nature pour du matériel de la rue Aller retour : perte de temps Dû à la proposition d'aller à pied → souvent à pied direct →		et après l'arrêt de la circulation → quel chargement de produits pour la circulation des clients.	→ Plus d'arrêt suffisant de repos Cargo pour avoir à aller de seule pour ne pas aller la marchandise - accompagner la zone jusqu'à leur véhicule
Pour faciliter les déchargements/chargements/livraisons			de l'absence d'expérience de ville et de la présence d'ouvriers et être présents pour l'absence de l'absence de la nature de la circulation.	→ Améliorer du parking à pied ↓ chargement - sol difficile ↓ développer l'usage de la liaison adossée mais ne sera pas adaptée et n'est pas une solution suffisante
Pour que mes clients, mes employés et moi-même soyons en sécurité	Très du côté de la marchandise			Une traversée pour les clients de la zone pour qu'ils ne soient pas gênés - Le réseau ne peut pas être - Des zones publiques de manière peuvent par la nature de la zone

[illegible]

Pour assurer la propreté aux abords de mon commerce et assurer un traitement réactif des déchets	- Ours, renards, visons... - meunier gîte des déchets - à la fin du village, aux activités		- au milieu gîte du chat, renard du combattant, pour le vison etc - avoir la gîte des chats - à adapter aux lieux communs	- à la dédicace - à hommage à la gîte du commerce - à la gîte de
Pour garantir la qualité d'accueil de mes clients (qualité des espaces, restauration...)			- Mettre la gîte de la gîte, renard aux lieux des communs - à la fin du village - à la fin du village	- faire la gîte de la gîte, renard aux lieux des communs - à la fin du village - à la fin du village
Autres				

Suite à l'étude de vos propositions, voici la synthèse des solutions qui nous paraissent les + pertinentes

	Mes constats aujourd'hui : les -	les +	J'ai besoin...	Pistes d'amélioration
Pour accueillir mes clients (proximité du stationnement, tarification...)	- Pb Stationnement - Guit parking Parking - Forcément et malade - à attendre - Aires livraison Rue - trop viel <u>inutilité</u>	↓ majoritairement les clients reviennent pour nous !!	<u>Solution:</u> Parking (cehalab hat) CTCI consacre et <u>séparément</u> nos clients !! ainsi qu'une zone réservée parking Garabette	
Pour faciliter les déchargements/chargements/livraisons	- aires livraison inutilisées - si inefficace - aucune signalétique - de votre présence - Valorisation visuelle - équilibre quantitatif	- J'attends le matin de nos incursions au parking - impact des clients très rapide de votre image	enlever aires de livraison (marchés) et transformer en <u>places de stationnement</u> <u>payant</u> .	
Pour que mes clients, mes employés et moi-même soyons en sécurité	zero présence police. délinquance toujours aussi présente.		de caméras en état de marche !! présence policière. meilleur éclairage des milieux d'attente des Non le faire.	

Pour assurer la propreté aux abords de mon commerce et assurer un traitement réactif des déchets	mise en place de local dédié !!! (pour nos cartons)	équipes de propreté et ramassage de encombrants <u>des habitants</u>		
Pour garantir la qualité d'accueil de mes clients (qualité des espaces, restauration...)	des vestes et gen à assés			
Autres	renouveler les places de parking à la rue du Petit St Jean			

Mes constats aujourd'hui :		J'ai besoin...	Pistes d'amélioration
Pour accueillir mes clients (proximité du stationnement, tarification...)	les - Signétique au PK pour l'itinéraire. Plus de bornes occupées. 1^{er} borne trop loin	les + parking en ouvrage très dense	N° 100 client. / jour. Inq. à 200 de pleine saison 150 éclage par bit de PK à Borne - plus de bornes dans les parkings pour être occupés / ne client. - ajouts à la borne de tarification. (très important) - améliorer la signalétique : - la signalétique vers les PK - les tarifs - la faire très vite, bien avec la place - Trouver
Pour faciliter les déchargements/chargements/ livraisons		oui à pté logistique Cà voir, élargir le trafic direct des circuits (voir - élargir ?) - Facilité	- livrer du côté des Borne après camions par écart dans les bords
Pour que mes clients, mes employés et moi-même soyons en sécurité	peu de gens qui boivent et conduisent les routes les rendent dangereux. Probleme de gabarit pour faire des virages pour de la sécurité. camions de surveillance ne peuvent pas voir les conducteurs.	- d'une surveillance pour éviter les parkings publics. - de parkings gardés, et sécurisés.	l'après public, présence de mise en place d'espaces, de surveillance.

	+ Lesons Fists amilioration.			
Pour assurer la propreté aux abords de mon commerce et assurer un traitement réactif des déchets	ajoutage du carton de p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau		la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau	la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau
Pour garantir la qualité d'accueil de mes clients (qualité des espaces, restauration...)		la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau		la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau
Autres	la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau	la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau	la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau	la p.p.k.u. du resto à cartai, n'est pas fournir le nouveau

	Mes constats aujourd'hui : les - les +		J'ai besoin...	Pistes d'amélioration
Pour accueillir mes clients (proximité du stationnement, tarification...)	Barre = bon travail ↳ en service Sans le parking 50% de camion 100% pour G. du S. H. 0 = on ne peut pas discorder avec les clients.		Parking "au milieu" du quartier, au car	80 places Barre 80 " Grande H carte avec pour servir + Barre Grande tp en zone.
Pour faciliter les déchargements/chargements/livraisons				
Pour que mes clients, mes employés et moi-même soyons en sécurité				

Publications presse annonçant la concertation réglementaire

La Marseillaise, édition des 7 et 8 mai 2022
La Provence, édition du 8 mai 2022
TPBM édition du 11 mai 2022

CORONAVIRUS



La Chine reporte les grands Jeux asiatiques

RESTRICTIONS

Les Jeux asiatiques, grande compétition sportive qui devait se dérouler en septembre en Chine, ont été reportés à une date non précisée, a annoncé vendredi la télévision publique chinoise en pleine flambée épidémique.

Aucune raison officielle n'a été invoquée, mais la Chine fait actuellement face à un regain de cas de Covid-19 qui touche à des degrés divers plusieurs provinces. Les compétitions devaient se tenir à Hangzhou (est), à moins de 200 km au sud-ouest de Shanghai, ville de loin la plus touchée par la récente flambée épidémique et où la population est confinée depuis début avril.



La Chine fait face à un regain épidémique depuis plusieurs mois. PHOTO AFP

« Le Conseil olympique d'Asie a annoncé que les 19 Jeux asiatiques, qui devaient initialement se tenir (...) du 10 au 25 septembre 2022, sont reportés », a indiqué CCTV sur le réseau social chinois Weibo.

« Les nouvelles dates seront annoncées à une date ultérieure », a précisé la télévision sans mentionner le Covid-19.

Les organisateurs avaient prévu d'appliquer un plan de prévention du coronavirus basé sur celui des derniers Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, en février à Pékin, qui avaient constitué un succès sur le plan sanitaire. Mais le récent regain épidémique n'avait pas encore commencé.

AFP

Concertation publique AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PROVIDENCE (Marseille 1^{re})

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à SOLEAM l'aménagement de la Place de la Providence dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville. Cette opération s'intègre dans le projet partenarial d'aménagement du centre-ville, copiloté par la Ville de Marseille, la Métropole et l'État. Une concertation au sujet des usages attendus pour l'aménagement de la place est lancée sur la base du diagnostic et des propositions établies par le programme missionné.

Les modalités de concertation

sont les suivantes :

DU 1^{er} AU 30 JUIN 2022

Mairie de secteur 1/7

61 La Canobière

13001 Marseille

- + Une exposition publique
 - + Un registre mis à disposition du public
 - + Quatre permanences techniques
- Jeudi 2 juin de 9h à 12h ;
Mercredi 8 juin de 14h à 17h ;
Vendredi 17 juin de 14h à 16h ;
Mardi 21 juin de 9h à 12h.

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



Les pompiers squattent la récré

Les marins-pompiers ont sensibilisé les CM2 de l'école Kléber aux gestes de premiers secours, vendredi matin

Bon matin, temps radieux et uniforme bleu marine sur le dos, six marins-pompiers font face aux élèves de la classe de CM2 de l'école Kléber. Ce vendredi matin, la place vitrée au fond de la cour de récréation, qui sert d'ordinaire de bibliothèque, s'est transformée en salle de conférences. Installés en rangs d'oignon sur de petites bases en bois les élèves les observent en silence, impressionnés. "Vous savez qui on est ?" lance le plus âgé des militaires. Un "oui" collectif émane du groupe. La séance peut commencer.

Depuis 2015, c'est devenu une tradition : chaque année, les marins-pompiers interviennent pendant une demi-journée dans 200 écoles de la ville. Après deux ans d'absence liés au Covid,



Chaque année, les marins-pompiers sensibilisent à 200 écoles marseillaises grâce à leurs interventions en classe de CM2. Le prochain projet du 8^e bataillon est de créer un centre de prévention des destinés aux adultes, comme il en existe au Japon. Ils recherchent actuellement un lieu en centre-ville pour l'installer.



PHOTO: MICHAEL VALLÉE

"On veut remobiliser tout le monde, ce sont des sujets vitaux."

LE VICE-AMIRAL PATRICK ALGER

c'est avec enthousiasme que les équipes de Patrick Alger, commandant du 8^e bataillon, ont repris le chemin de l'école et invité les médias locaux à les suivre. "On veut remobiliser tout le monde, car ce sont des sujets vitaux", commente le vice-amiral. Les accidents de la vie courante sont la première cause de mortalité des enfants d'un à

14 ans, plus de 200 décès par an en France selon une étude publiée en 2021, la plupart du temps liés à des chutes. "On a ciblé les classes de CM2 car ce sont des préadolescents, ils ont un bon regard sur ce que font les adultes, ils peuvent servir en aide à une maison malade ou à une petite amie". Tous les thèmes sont abordés : "Savez-vous pour-

quoi on nous appelle les marins-pompiers ? Quels sont les risques particuliers à Marseille ? Est-ce que vous connaissez des exemples de risques domestiques ? Comment faut-il réagir ?" Les enfants répondent du tac au tac. "Si ya un incendie, il faut prendre ce qui est important pour nous et sortir", il y a une acune dangereuse à

Port-de-Bouc. "Tat déjà participé à un crime à la porte d'Azé".

Après la théorie, les secouristes ont prouvé la pratique : un jeu de rôle avec deux élèves qui simulent un appel aux secours après une chute. L'occasion au passage pour le bataillon de leur rappeler les numéros d'urgence et de leur indiquer que la 311, souvent évoqué dans les sé-

ries, vient des États-Unis et ne fonctionne pas en France.

À l'heure de la récré, les militaires discutent au milieu des enfants qui courent dans tous les sens. "On leur a annoncé que les marins-pompiers venaient et il y a une semaine et depuis, ils nous en parlent tous les jours", raconte Céline Lemaire, professeure des CM1-CM2. Il leur a déjà au cou-

rant de plein de choses. On leur en a déjà parlé les années précédentes, mais ils aiment le revoir avec les pompiers, ils leur racontent des anecdotes. C'est le cas de Nizar, le bonhomme de 10 ans parle de cette rencontre avec de l'enthousiasme et des yeux qui brillent : "Je suis en train de me souvenir un bon moment".

MARTIN WILKIN

LA METROPOLE
Cadre de vie

LA MÉTROPOLE AGIT MARSEILLE CHANGE

Concertation publique AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PROVIDENCE (Marseille 1^{re})

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à SOLEAM l'aménagement de la Place de la Providence dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville. Cette opération s'intègre dans le projet partenarial d'aménagement du centre-ville, copiloté par la Ville de Marseille, la Métropole et l'État. Une concertation au sujet des usages attendus pour l'aménagement de la place est lancée sur la base du diagnostic et des propositions établies par le programme missionné.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

DU 1^{er} AU 30 JUIN 2022
Mairie de secteur 1/7
61 La Canebière
13001 Marseille

- Une exposition publique
 - Un registre mis à disposition du public
 - Quatre permanences techniques
- Judi 2 juin de 9h à 12h ;
Mercredi 8 juin de 14h à 17h ;
Vendredi 17 juin de 14h à 16h ;
Mardi 21 juin de 9h à 12h.

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



— À LA PELLE —

La Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) vient de commencer le chantier de requalification de la promenade Georges Pompidou, à côté de la base nautique du Roucas-Blanc. Une opération à 2 M€.

Le chantier de requalification de la promenade Georges Pompidou, en bord de mer à Marseille, commence. La Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) entend rénover ce secteur qui accueillera les épreuves de voile et de nautisme pour les Jeux olympiques 2024. Ce dernier permet d'accéder à la base nautique du Roucas-Blanc et d'entrer dans le parc balnéaire du Prado. Il se situe dans le prolongement de la comiche Kennedy dont le chantier de réfection vient d'être achevé pour un montant de 32 M€. Le chantier de la promenade Pompidou est porté par le service « voirie, espace public » de la Métropole. La maîtrise d'œuvre est confiée à Egis et la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) à Dekra.

BOUCHES-DU-RHÔNE

MARSEILLE : LA REQUALIFICATION DE LA PROMENADE POMPIDOU COMMENCE



À Marseille, la promenade Pompidou sera requalifiée en vue des Jeux olympiques 2024.

Les travaux sont réalisés par Eurovia et Snef. Le budget est de 2 M€. Au total, 8 600 m² vont être requalifiés. Il s'agira d'élargir des trottoirs à certains endroits pour les porter de 3,7 à 6,6 mètres, de créer 265 mètres de piste cyclable délimitée de la circulation automobile par un séparateur, de planter cinq arbres de hautes tiges et

350 arbustes et massifs de strate basse. Une borne de recharge électrique pour deux véhicules va être posée. Durant toute la durée du chantier, les circulations piétonnes sont maintenues et les commerces restent accessibles. Ce chantier devrait se terminer en décembre 2022.

Frédéric Delmonte

Concertation publique AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PROVIDENCE (Marseille 1^{er})

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à SOLEAM l'aménagement de la Place de la Providence dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville. Cette opération s'intègre dans le projet partenarial d'aménagement du centre-ville, copiloté par la Ville de Marseille, la Métropole et l'État. Une concertation au sujet des usages attendus pour l'aménagement de la place est lancée sur la base du diagnostic et des propositions établies par le programme missionné.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

DU 1^{er} AU 30 JUIN 2022

Mairie de secteur 1/7

61 La Canebière

13001 Marseille

- Une exposition publique
 - Un registre mis à disposition du public
 - Quatre permanences techniques
- Jeudi 2 juin de 9h à 12h ;
Mercredi 8 juin de 14h à 17h ;
Vendredi 17 juin de 14h à 16h ;
Mardi 21 juin de 9h à 12h.

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC :



Certificats d'affichage de la concertation réglementaire

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Valérie RANISIO, Directeur d’Appui Fonctionnel de la Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » de la ville de Marseille, certifie que :

LE DOCUMENT « CONCERTATION PUBLIQUE - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PROVIDENCE » PAR LA SOLEAM DANS LE CADRE DE L’OPÉRATION GRAND CENTRE-VILLE ET AU SUJET DES USAGES ATTENDUS POUR L’AMÉNAGEMENT DE LA PLACE - LANCEMENT DE LA CONCERTATION,

A été affiché, à la Mairie de Marseille, en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » (40, rue Fauchier 13002 Marseille) **et publié** sur le site internet de la ville de Marseille.

Du 10 mai 2022 au 30 juin 2022 inclus

Fait à Marseille, le 1er juillet 2022

Pour le Maire par délégation

**Le Directeur
d’Appui Fonctionnel**



Valérie RANISIO

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°22/435

La Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

de la Ville de Marseille

certifie avoir fait afficher

à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

DU 10 MAI 2022 AU 30 JUIN 2022 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT L’AMÉNAGEMENT DE LA
PLACE DE LA PROVIDENCE 13001 MARSEILLE.**

Fait à Marseille,
Le 1^{er} juillet 2022

La Maire d'Arrondissements

Sophie CAMARD

Par délégation

La Directrice Générale des Services


Corinne HERMITTE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE
N°22/435

Le Maire de Marseille, certifie que :

**L'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA
PLACE DE LA PROVIDENCE 13001 MARSEILLE**

a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville

DU 10 MAI 2022 AU 30 JUIN 2022 INCLUS

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,
Le 1^{er} juillet 2022

**Pour le Maire par délégation,
Le Responsable du Service Assemblées et Commissions**

Anne MARREL

SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS
Thomas SEGADÉ

Hôtel de Ville - 13233 MARSEILLE CEDEX 20 - TÉL. : 04 91 55 11 11

Marseille le, 04 JUL. 2022

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Isabelle Arnould, certifie que le panneau prescrivant l'ouverture et le déroulé de la concertation publique relative à l'aménagement de la place de la Providence située dans le 1^{er} arrondissement de Marseille, a été affiché du 11 mai 2022 au 30 juin 2022 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Isabelle ARNOULD

Notes et remarques libres

Vous pouvez si vous le souhaitez nous transmettre vos contributions. Si elles ne seront pas intégrées à la « concertation réglementaire », elle continueront à nourrir les réflexions tout au long du processus d'élaboration du projet.*

** Soléam : 49 La Canebière, 13001 Marseille
ou par mail contac@soleam.net*

Mon nom : _____

Mes coordonnées : _____

Bilan de la concertation

Aménagement de la place de la Providence

juillet 2022



l'Adéus

80 rue Marengo | 13006 MARSEILLE

www.adeus-reflex.org

adeus@adeus-reflex.org | 06 68 57 75 63